



# **PLAN DIRECTEUR DE L'EAU ET DE MISE EN VALEUR DU BASSIN DE LA RIVIÈRE SAINT-MAURICE**

**Volume 3 – Plan d'action**

**Présenté à**

**Bassin Versant Saint-Maurice**



Jun 2003  
Révision octobre 2004

## BVSM tient à souligner la participation financière de :

---



FONDS D'ACTION  
QUÉBÉCOIS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Partenaire financier

Québec 



 Développement économique Canada Canada Economic Development

Canada 

---

## Équipe de réalisation

### **BVSM**

Chantal Trottier Directrice

### **Comité technique**

Diane Saint-Laurent	UQTR
Alain Barbeau	Ville de Shawinigan
Camille Caron	MAPAQ
Serge Dupont	MRC de Maskinongé
Mustapha Farram	Développement Économique Canada
Louis Filteau	MRC de Mékinac
Claude Gauvin	Ministère des Ressources Naturelles – territoire
Lévis Leblond	Ministère des Transports
Yvan Magny	MRC des Chenaux
Mario Marchand	Tourisme Mauricie
Jean-François Mathieu	Comité ZIP Les Deux Rives
Jean Morasse	Conseil Régional de Développement de la Mauricie
Jacques Picard	FAPAQ
Frédéric Prescott	Ministère des Affaires municipales
Justin Proulx	MRC du Haut Saint-Maurice
Benoît Soucy	Ministère de l'Environnement
Manon Fillion	Ministère des Régions
Danielle Rémillard	CLD du Haut Saint-Maurice
Marie-Line Sauvé	SDE de Trois-Rivières
Gilbert Cabana	UQTR
Jacques Drapeau	MRN – secteur forêts
Michael Hiller	Ville de Trois-Rivières
Gilles Lafrenière	CLD Centre de la Mauricie
Pierre Millette	Hydro-Québec
Gilles Rivard	FAPAQ
Patrick Simard	CRE de la Mauricie
Jean Trudel	Conseil Régional de Développement de la Mauricie



## Table des matières

<b>Équipe de réalisation.....</b>	<b>iii</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>v</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>Démarche.....</b>	<b>3</b>
<b>1 Mise en contexte - bref portrait géographique et historique .....</b>	<b>5</b>
<b>2 Diagnostic.....</b>	<b>7</b>
2.1 Portrait du territoire et des activités.....	7
2.1.1 Démographie.....	7
2.1.2 Transport .....	7
2.1.3 Forêt et exploitation de la matière ligneuse.....	8
2.1.4 Agriculture .....	8
2.1.5 Hydrographie et production hydroélectrique .....	9
2.1.6 Mines	10
2.1.7 Secteur manufacturier.....	10
2.1.8 Activités récréatives et touristiques .....	11
2.1.9 Paysage	12
2.2 Portait de l'eau et des écosystèmes .....	13
2.2.1 Qualité de l'eau .....	13
2.2.1.1 Qualité de l'eau de surface.....	13
2.2.1.2 Qualité de l'eau potable.....	14
2.2.1.3 Qualité de l'eau de baignade.....	14
2.2.1.4 Contamination des eaux souterraines.....	15
2.2.1.5 Contamination des sédiments .....	16
2.2.1.6 Sources de contamination de l'eau et efforts d'assainissement.....	17
2.2.2 Érosion des berges .....	19
2.2.2.1 Réservoirs et autres plans d'eau.....	19

---

2.2.2.2	Rivière Saint-Maurice .....	19
2.2.3	Terres humides .....	20
2.2.3.1	Réservoirs et autres plans d'eau.....	20
2.2.3.2	Rivière Saint-Maurice .....	20
2.2.3.3	Plantes menacées et vulnérables .....	21
2.2.4	Faune ichthyenne.....	21
2.2.4.1	Communautés de poissons.....	21
2.2.4.2	Espèces de poissons menacées ou vulnérables.....	22
2.2.4.3	Contamination des poissons .....	22
2.2.4.4	Communautés ichtyologiques et intégrité biotique des rivières Saint-Maurice et Shawinigan.....	23
2.2.4.5	Faune ailée .....	24
2.2.4.6	Réservoirs et autres plans d'eau.....	24
2.2.4.7	Rivière Saint-Maurice .....	25
2.2.5	Faune terrestre et semi-aquatique .....	25
2.3	Vision du développement .....	26
2.3.1	Orientations régionales de développement.....	26
2.3.2	Consultations publiques.....	26
<b>3</b>	<b>Enjeux, orientations et programme d'interventions .....</b>	<b>29</b>
3.1	Enjeux et orientations .....	29
3.1.1	Enjeux	29
3.1.2	Orientations .....	29
3.2	Programme d'interventions .....	30
3.2.1	Intervention générale .....	30
3.2.2	Interventions spécifiques .....	30
3.2.3	Fiches-projets.....	32
<b>4</b>	<b>Programme de mise en oeuvre .....</b>	<b>51</b>
<b>5</b>	<b>Sigles.....</b>	<b>52</b>

## Annexes

- Annexe A Photographies de diverses composantes du paysage  
Annexe B Sources de pollution industrielle

## Tableaux

Tableau 1	Champs de connaissance du portrait de l'eau .....	2
Tableau 2	Classification de la qualité bactériologique des eaux de baignade des plages admissibles pour le bassin versant de la rivière Saint-Maurice Cote annuelle 2001 ou 2002 .....	15
Tableau 3	Contamination des sédiments de la rivière Saint-Maurice.....	17
Tableau 4	Axes et enjeux de la Politique nationale de l'eau.....	29

## Introduction

Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM) est issu de la transformation de la Corporation de Gestion du Développement du Bassin de la Rivière Saint-Maurice (CGDBR), rendue nécessaire par la récente Politique nationale de l'eau.

BVSM a entrepris la réalisation d'un plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice. Depuis sa création en 1991, BVSM inscrit ses efforts dans le cadre de la gestion intégrée des ressources à l'échelle du bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Motivée par les principes du développement durable et supportée par une forte mobilisation régionale, BVSM s'est engagée à développer et à mettre en valeur les multiples potentiels du bassin avec, comme élément fondateur de ce développement, la rivière Saint-Maurice. Selon cette approche, la rivière est plus qu'une ressource hydrique, plus qu'une source d'approvisionnement : elle est un habitat, un écosystème, un lieu de pratique d'activités récréatives et une composante structurante du paysage régional. La vision de BVSM s'inscrit donc tout naturellement dans le cadre que propose la Politique nationale de l'eau dont l'un des axes d'orientation est, justement, la mise en place de la gestion de l'eau par bassin versant.

La Politique nationale de l'eau repose d'abord sur les acquis de la Commission sur la gestion de l'eau tenue en 2000 soit le respect de la qualité du milieu et la pérennité des ressources renouvelables. Les grands enjeux qu'elle identifie soulignent notamment la valeur de l'eau comme patrimoine collectif et l'importance corollaire d'en garantir la qualité pour protéger la santé de la population et des écosystèmes aquatiques.

Une autre orientation de la politique nationale rejoint la vision de BVSM : favoriser les activités récréotouristiques liées à l'eau. Par cette orientation, le gouvernement souhaite étendre l'accès à l'eau et favoriser la pêche récréative. Il entend également favoriser la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau de même que promouvoir le tourisme nautique.

Le plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice adopte résolument l'ensemble des orientations de la Politique nationale de l'eau. Il respecte également le cadre de référence du ministère de l'Environnement du Québec sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant<sup>1</sup> qui repose sur les mêmes grands principes :

- Le partage des responsabilités par la consultation, la conciliation et la concertation, BVSM ne se substituant pas aux organismes et ministères existants mais jouant le rôle décisif de la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau.
- L'unité territoriale de gestion, soit celle du bassin versant de la rivière Saint-Maurice, parce qu'élément clé de l'écosystème lié au cycle hydrologique.
- Le savoir en appui à la décision et l'utilisation d'informations de qualité basées sur des données scientifiques fiables.
- La diffusion et le partage de l'information et des connaissances sur l'état de la ressource.

---

<sup>1</sup> Ministère de l'Environnement du Québec (février 2003). *La gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec. Cadre de référence*. Document de travail. 38 pages.



Selon les directives du ministère de l'Environnement concernant la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, le Plan directeur de l'eau (PDE) constitue le premier mandat des organismes de bassin. Il doit d'abord présenter l'ensemble des éléments d'information nécessaires pour comprendre les problématiques générales et spécifiques de la ressource hydrique. Ce portrait et ce diagnostic de l'eau doivent présenter l'ensemble des caractéristiques physiques, environnementales, sociales et politiques du territoire.

**Tableau 1 : Champs de connaissance du portrait de l'eau**

Portrait physique	Portrait environnemental	Portrait social et politique
<i>Limites du bassin</i> <i>Topographie</i> <i>Géologie</i> <i>Climat</i> <i>Pédologie</i> <i>Hydrologie</i> <i>Hydrogéologie</i> <i>Géomorphologie</i>	<i>Volet hydrique</i> Qualité de l'eau, niveaux et débits, bassin et sous-bassins, chutes, seuils et rapides, zones inondables, milieux humides, marais et marécages. <i>Volet faune et flore aquatique</i> Communautés de poissons, algues et flore aquatique, habitats aquatiques, frayères. <i>Volet faune terrestre riveraine</i> Habitats fauniques, espèces fauniques menacées, amphibiens et reptiles. <i>Volet végétation terrestre et riveraine</i> Couvert végétal, espèces floristiques menacées ou vulnérables.	<i>Structure administrative</i> <i>Population (nombre, répartition)</i> <i>Activités économiques par secteur</i> <i>Occupation du sol</i> <i>Patrimoine relié à l'eau</i> <i>Affectation des terres</i> Tenure, statuts spéciaux comme les aires protégées, pourvoiries, zecs ainsi que schémas d'aménagement. <i>Infrastructures</i> Consommation et traitement de l'eau, structures de contrôle du débit, ponts et traverses, routes, lieux d'enfouissement sanitaire, industries consommatrices d'eau et/ou rejetant des effluents. <i>Récréotourisme</i> Accessibilité à l'eau, plages, navigabilité, infrastructures d'accueil et d'hébergement, équipements culturels, équipements sportifs, aménagements fauniques, projets de développement, etc. <i>Production d'énergie hydroélectrique</i> Centrales hydroélectriques, potentiel aménageable.

Source : Ministère de l'Environnement du Québec (février 2003). Annexe 2.

Ensuite, le PDE doit présenter les préoccupations et les intérêts de la population et des acteurs de l'eau et doit mener à la mise en place d'un mécanisme continu et permanent d'information et de participation.

Enfin, le PDE doit proposer des actions concrètes pour protéger, restaurer ou mettre en valeur l'eau et les écosystèmes aquatiques. Certaines solutions devront, par ailleurs, prendre la forme d'engagement de la part des partenaires par le biais de « contrats de bassin ». Le plan d'action doit notamment être accompagné d'un programme pouvant assurer le suivi de la qualité de l'environnement durant toute la période de sa mise en œuvre.

De façon particulière, le portrait et le diagnostic réalisé dans le cadre du *plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice* va plus loin : il propose notamment une analyse du paysage de la vallée du Saint-Maurice. Pourquoi une analyse des paysages ? Tout d'abord pour bien comprendre le territoire, ses grandes composantes naturelles et l'action de l'homme sur le milieu; ensuite, pour en dégager les valeurs fortes sur lesquelles s'appuiera la mise en valeur du potentiel récréotouristique du bassin.

Conçu pour penser globalement, le *plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice* servira également à faire des choix quant aux initiatives locales à mettre de l'avant et aux moyens pour les supporter.

## Démarche

### *Sources des données*

L'élaboration du *plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière*

*Saint-Maurice* s'appuie d'abord sur un ensemble de sources documentaires :

- les outils de planification des organismes et ministères impliqués dans l'aménagement du territoire et des ressources : le ministère des Ressources naturelles (MRN) du Québec, la Société de la faune et des Parcs du Québec (FAPAQ), le ministère des Transports du Québec (MTQ), les MRC, les municipalités locales, l'association touristique régionale (ATR) ainsi que le Conseil régional de développement (CRD) de la Mauricie;
- les rapports, cartes et données officielles des organismes gouvernementaux parmi lesquels figurent Statistique Canada, l'Institut de la Statistique du Québec, le CRD de la Mauricie, les MRC et plusieurs ministères provinciaux comme le ministère des Régions, le ministère de l'Environnement du Québec (MENV), le ministère des Ressources naturelles, le ministère des Finances, de l'économie et de la recherche, le ministère des Transports du Québec et le ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation (MAPAQ). Une bonne partie des données, notamment celles qui concernent la qualité de l'eau, ont fait l'objet d'un exercice d'analyse et d'interprétation. Toutes les sources documentaires sont indiquées à l'endroit opportun dans le texte ou les tableaux. La bibliographie complète est présentée à la dernière section du rapport.

En plus des données secondaires, l'élaboration du *plan directeur et de mise en valeur du bassin versant* repose sur un inventaire et une analyse des paysages de la vallée de la rivière Saint-Maurice, étude entièrement réalisée dans le cadre de ce mandat.

Enfin, une série de rencontres avec les intervenants du milieu a également été réalisée dans le cadre de la préparation du plan, des rencontres sont également prévues durant sa mise en œuvre.

### *Cartographie*

Tous les éléments à caractère spatial ont été emmagasinés à l'intérieur d'un système d'information géographique à l'aide du logiciel MapInfo version 6.5. L'ensemble de l'information y est géo-référencée et constitue l'amorce d'une base de données environnementales pour l'ensemble du bassin versant de la rivière Saint-Maurice.

## Rapports

Le *plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice* est présenté en trois volumes qui regroupent quatre rapports distincts. Les deux premiers volumes donnent le portrait du territoire, des activités, de l'eau et des écosystèmes et mènent à l'établissement de diagnostics sectoriels. Le dernier volume présente le plan d'action.

<b>Volume 1</b>	
A	Portrait général du territoire et vision du développement
B	Analyse du paysage de la vallée du Saint-Maurice
<b>Volume 2</b>	Portrait de l'eau et des écosystèmes
<b>Volume 3</b>	Plan d'action

Le présent rapport constitue le Volume 3 du *plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice*. Il propose une synthèse des diagnostics sectoriels, établit un bilan des orientations régionales de développement et des consultations auprès des publics et présente le programme d'interventions en fonction des grands enjeux. Le programme de mise en œuvre y est également esquissé.

# 1 Mise en contexte - bref portrait géographique et historique

Le bassin versant de la rivière Saint-Maurice s'étend sur 43 427 km<sup>2</sup>. En termes de superficie, il constitue le quatrième plus important bassin versant du Québec. Il traverse cinq régions administratives soit la Mauricie, Lanaudière, l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay – Lac-Saint-Jean et la Capitale Nationale. La plus grande partie (70 %) du bassin se situe en Mauricie.

Le bassin versant touche le territoire de sept municipalités régionales de comté (MRC) et trois villes-MRC. Elles sont :

MRC Des Chenaux	MRC Vallée-de-l'Or
MRC Maskinongé	MRC Portneuf
MRC Mékinac	Ville de La Tuque
MRC Matawinie	Ville de Trois-Rivières
MRC Domaine-du Roy	Ville de Shawinigan

La ville de La Tuque couvre à elle seule près de 56 % de la superficie du bassin versant. Les MRC Domaine-du-Roy et Matawinie occupent chacune environ 14 % du territoire. Le bassin versant, constitué en grande partie de territoires non organisés, est composé à plus de 85 % de forêts, rivières, lacs et réservoirs. L'urbanisation du territoire se concentre dans le sud du territoire soit à proximité du fleuve Saint-Laurent et le long de la rivière Saint-Maurice.

La principale composante du bassin versant est la rivière Saint-Maurice. D'une longueur de 395 km, elle traverse le territoire de dix municipalités, essentiellement localisées dans la portion sud, deux TNO et la réserve autochtone de Wemotaci.

La bande riveraine<sup>2</sup> a une longueur approximative de 770 km. La Tuque et la MRC Mékinac possèdent les plus importantes bandes riveraines. Elles sont constituées en grande partie de territoires non organisés (TNO).

Au nord de l'agglomération urbaine de La Tuque, les terres sont essentiellement publiques alors qu'au sud, le territoire est municipalisé et une bonne partie de la bande riveraine est privée. Historiquement, la Mauricie a assuré son développement à partir de deux principales ressources : une immense forêt et de puissantes rivières aux eaux abondantes et déclinées. D'une part, la disponibilité des ressources forestières et l'aménagement du Saint-Maurice à des fins de flottage ont amené l'implantation de plusieurs usines de pâtes et papiers à La Tuque, Grand-Mère, Shawinigan et Trois-Rivières. D'autre part, l'énergie produite par le Saint-Maurice est à l'origine de l'industrie métallurgique et chimique de Shawinigan.

<sup>2</sup> La bande riveraine tient compte des deux rives. Les sources utilisées pour établir ces distances sont les cartes topographiques et planimétriques fédérales à l'échelle 1 : 50 000 et du ministère des Ressources naturelles du Québec à l'échelle 1 : 20 000, le Répertoire des municipalités du Québec du ministère des Affaires municipales et de la Métropole ainsi que l'étude Urgence-Barrage d'Hydro-Québec (1997).

Au plan récréotouristique, c'est à la fin du 19<sup>e</sup> siècle que se profile une vocation de la Mauricie : la chasse et la pêche. Entre 1880 et 1930, les clubs privés se multiplient. Parallèlement, des services commerciaux furent mis en place pour faciliter la pratique de la chasse et de la pêche.

L'avènement du Parc national de la Mauricie à la fin des années 1960 marque un second début de l'activité récréative et touristique associée au milieu naturel. Depuis, le produit nature s'est consolidé et diversifié.

La naissance d'un produit touristique à connotation patrimoniale est plus récente. Aujourd'hui, plusieurs musées et centres d'interprétation à la thématique variée relatent ou font revivre une particularité historique régionale.

Enfin, de nombreux événements à portée locale et régionale et quelques-uns à portée touristique animent la région, toute l'année durant.

Depuis la fin du flottage du bois sur le Saint-Maurice, une nouvelle vocation axée sur l'utilisation récréotouristique de la rivière et de ses berges se dessine.

## 2 Diagnostic

Cette section dresse un bilan des principaux constats et problématiques du bassin versant du Saint-Maurice. Toutes les facettes traitées dans les volumes 1 et 2 du *plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice* sont ici reprises et synthétisées.

### 2.1 Portrait du territoire et des activités

#### 2.1.1 Démographie

Le bassin versant de la rivière Saint-Maurice regroupe une population de 217 292 personnes: 98 % de cette population se trouve en Mauricie et 2 %, dans la MRC de Matawinie. Contrairement à l'ensemble du Québec, la population de la Mauricie est en décroissance. En 2026, la population régionale devrait se situer au même niveau qui prévalait en 1971.

Plus de 85 % de la population du bassin versant se concentre dans les pôles urbains de Trois-Rivières, Shawinigan et La Tuque et 93 % se retrouve à l'intérieur des municipalités ou territoires de la bande riveraine.

La mise en œuvre du *plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice* s'inscrit ainsi dans le contexte d'une décroissance démographique. De plus, les stratégies et orientations devront considérer que la vaste majorité de la population se concentre à l'intérieur des municipalités de la bande riveraine de la Saint-Maurice, particulièrement à Trois-Rivières, Shawinigan et La Tuque.

#### 2.1.2 Transport

La route 155 est un axe de transport prioritaire. Selon le MTQ, les conditions de circulation sur cette route vont de tolérables à mauvaises, les problèmes les plus aigus s'observant à la traversée des agglomérations. Les débits de la 155 augmentent jusqu'à 40 % durant l'été et le camionnage peut représenter jusqu'à 29 % des débits totaux.

Le MTQ et bon nombre d'intervenants régionaux reconnaissent que les deux vocations de la route 155, voie de transit et couloir récréotouristique, sont difficilement compatibles.

Dans le plan de transport de la Mauricie, le MTQ désire notamment soutenir le développement touristique du corridor de la 155 en reconnaissant l'importance touristique de la route et en améliorant la gestion du paysage. Plusieurs moyens d'action sont préconisés : voie de contournement à La Tuque; évaluation des impacts sur le paysage lors d'interventions; mesures de mise en valeur du paysage; aménagement d'aires de repos; amélioration de la signalisation touristique; engagement d'un processus de reconnaissance de la route 155 comme route touristique. En plus, le MTQ entend s'associer à BVSM afin que les projets éventuels touchant les accès à la rivière Saint-Maurice soient conformes et sécuritaires.

Parce qu'elle constitue le seul axe routier de la portion nord du bassin versant et parce qu'elle s'approche des rives de la Saint-Maurice sur une bonne partie de son parcours, la route 155 est une composante incontournable du *plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice*. Dans ce contexte, les orientations du ministère des Transports du Québec à l'égard de cette route sont déterminantes et peuvent servir de base à des partenariats entre le MTQ, BVSM et les intervenants régionaux.

### 2.1.3 Forêt et exploitation de la matière ligneuse

La forêt occupe une place importante (85 %) du territoire du bassin de la rivière Saint-Maurice et l'exploitation de la matière ligneuse constitue un moteur économique.

Les activités d'exploitation sont plus intenses sur le territoire de la ville de La Tuque et dans les MRC de Mékinac et Matawinie. Dans ces MRC, la dépendance de l'emploi face à la forêt est très élevée.

Les effets des activités forestières sur l'environnement sont associés à la coupe d'arbres, à l'aménagement de chemins, à la construction de fossés de drainage et à l'utilisation de pesticides. On note généralement des effets sur les milieux humides et la nappe phréatique, les débits, l'érosion, le transport sédimentaire, la température de l'eau ainsi que sur les populations piscicoles. Il n'existe actuellement aucune étude qui mesure de façon spécifique les effets de l'exploitation de la matière ligneuse sur l'environnement du bassin de la rivière Saint-Maurice. L'exploitation forestière augmente la matière organique dans les plans d'eau ce qui favorise la méthylation du mercure et sa circulation dans la chaîne alimentaire. Ce phénomène cause une augmentation de la contamination au mercure de la chair de poissons.

Le RNI contribue à protéger la ressource hydrique mais ne constitue pas une stratégie globale de gestion et d'aménagement forestier. De plus, les résultats anticipés des nouvelles modalités relatives aux superficies maximales admises pour les CPRS aux séparateurs boisés sont discutables sur les plans visuel et faunique et, la largeur de 20 m qui doit être conservée boisée autour des plans d'eau est arbitraire et ne repose pas sur des critères écologiques validés.

Parce qu'elles peuvent avoir des incidences environnementales sur la ressource hydrique et les habitats, les activités forestières doivent obligatoirement être considérées dans toute démarche de gestion par bassin versant. *Le plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice* devrait donc chercher à améliorer l'état des connaissances sur ce plan.

### 2.1.4 Agriculture

Le bassin versant de la rivière Saint-Maurice ne draine qu'une petite partie des terres agricoles de la Mauricie : seulement 294 km<sup>2</sup>, soit 0,7 % du territoire du bassin versant se retrouve en zone agricole désignée. De plus, seulement 82 des 1 230 fermes de la Mauricie sont situées à l'intérieur du bassin versant.

Les exploitations agricoles du bassin versant ne regroupent que 1,4 % du cheptel total de la Mauricie. Avec 0,6 unité animale par hectare cultivé, la densité animale du territoire du bassin est faible.

L'agriculture, et tout particulièrement l'élevage, est une activité qui peut affecter la ressource hydrique quoique les activités agricoles du bassin de la rivière Saint-Maurice ne soient pas de nature à poser un problème d'ordre environnemental. Le Règlement sur les exploitations agricoles devrait par ailleurs garantir un contrôle et un suivi favorable au maintien de la qualité de l'eau du bassin.

## 2.1.5 Hydrographie et production hydroélectrique

La rivière Saint-Maurice est le quatrième tributaire en importance du Saint-Laurent. Entre sa source et son embouchure, la rivière franchit 395 km et accuse une dénivellation de 400 mètres. La présence de seuils et l'encaissement du lit de la rivière a, à certains endroits, favorisé son exploitation à des fins hydroélectriques. Shawinigan est d'ailleurs le berceau de l'électricité en Amérique du Nord. Aujourd'hui, on dénombre huit centrales hydroélectriques sur son cours qui fournissent 5 % de la puissance installée au Québec. À l'échelle de la Mauricie, on dénombre 475 barrages de plus d'un mètre dont environ 260 sont situés à l'intérieur des limites du bassin versant.

Dix-sept tributaires se jettent dans la Saint-Maurice. De plus, 3 200 lacs et réservoirs, qui comptent pour 8 à 10 % de la superficie totale du bassin versant, témoignent de l'omniprésence des milieux aquatiques sur le territoire. Le réservoir Gouin constitue le plus important plan d'eau et occupe le tiers de la superficie totale des milieux aquatiques du bassin versant.

La grande majorité des plans d'eau d'importance du bassin versant ont été transformés en réservoirs aux fins de flottage du bois ou de production hydroélectrique. Malgré la perte d'habitats terrestres qu'ils entraînent, la création de nombreux réservoirs a entraîné l'augmentation de la superficie des habitats aquatiques et, par le fait même, la croissance de la production globale de la faune aquatique liée à ces habitats.

Le système hydrique du bassin de la rivière Saint-Maurice repose sur le réservoir Gouin, réserve d'eau de près de 8 500 000 000 de m<sup>3</sup> à la tête de la rivière Saint-Maurice. L'eau emmagasinée est déversée lorsque les apports naturels sont trop faibles à l'aval ou lorsque la demande énergétique le justifie. Parce qu'il contribue à régulariser l'ensemble du système hydrique de la rivière Saint-Maurice, son débit, son niveau et sa superficie globale peuvent fluctuer de façon significative. Les fluctuations ne suivent pas un modèle précis et sont irrégulières. La gestion peut aussi évoluer largement d'une année à l'autre au gré des conditions climatiques, du niveau d'hydraulicité générale ou de la demande énergétique.

Outre le barrage Gouin, le barrage Kempt, à la tête de la rivière Manouane, et le barrage Taureau, sur la rivière Matawin, contribuent également à fournir une réserve d'eau pour répondre aux besoins des centrales sur la rivière Saint-Maurice.

En 2000, la Commission sur la gestion de l'eau<sup>3</sup> a permis de mettre en relief qu'au Québec, la gestion des barrages répond en priorité à la production d'électricité et, accessoirement, à la régulation des débits. La régularisation d'un système hydrique a plusieurs avantages sur le plan de la sécurité civile : elle permet de limiter les crues et les étiages et, ainsi, éviter inondations ou assèchements trop sévères.

En contrepartie, les audiences publiques de la Commission sur la gestion de l'eau ont fait ressortir que le marnage et la fluctuation des débits peuvent favoriser l'érosion des berges et entraîner des contraintes à la navigation.

---

<sup>3</sup> Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (2000). Rapport de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec. *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur.*



L'exploitation hydroélectrique est donc un usage important de l'eau du bassin versant et à ce titre, est un élément déterminant dans l'élaboration du *plan directeur de l'eau et de mise en valeur*. D'une part, la gestion des ouvrages se répercute inévitablement sur les débits et les niveaux de la rivière et peut avoir des incidences sur le milieu naturel et sur les autres usages reliés à l'eau. D'autre part, cette production a été à l'origine du développement industriel de la Mauricie et génère encore des emplois et des retombées économiques non négligeables pour la région.

### **2.1.6 Mines**

Le ministère des Ressources naturelles du Québec n'a recensé aucune activité d'exploration minière au cours des dernières années en Mauricie. Il existe cependant un exploitant minier à proximité du lac Letondal à l'ouest de Parent : Les Produits Mica Suzorite inc. y exploitent une intrusion alcaline lenticulaire contenant du phlogopite (mica ambré), l'un des trois principaux minéraux de mica. L'entreprise est en opération de façon intermittente depuis 1978.

Au ministère de l'Environnement du Québec, il existe peu d'information concernant les effets environnementaux de l'exploitation de sites de minéraux industriels comme le mica. Compte tenu des caractéristique physico-chimiques de ces minéraux, le Ministère estime que le seul impact potentiel serait relié à la présence de matières en suspension dans l'effluent. Ces matières sont généralement éliminées à l'aide de parcs à décantation ou, si nécessaire, de bassins de sédimentation.

Dans ce contexte, aucune contamination d'origine minière n'est appréhendée pour le territoire du bassin de la rivière Saint-Maurice.

### **2.1.7 Secteur manufacturier**

Le secteur manufacturier, un des moteurs de l'économie régionale, est dominé par la grande entreprise. En Mauricie, il fournit 21,5 % de la main-d'œuvre totale. Quelques 13 entreprises industrielles de 200 employés et plus fournissent 70 % des emplois manufacturiers.

Le ministère de l'Environnement a identifié une quinzaine d'entreprises industrielles qui sont susceptibles de rejeter des contaminants dans les eaux du bassin versant (voir annexe B). La plupart occupent également des terrains contaminés. La majorité de ces industries sont localisées dans la région de Shawinigan et sont implantées à proximité immédiate des sources d'eau et d'énergie, donc, en rives de la rivière Saint-Maurice. Globalement, ces entreprises fournissent 3 025 emplois soit 17 % de la main-d'œuvre manufacturière. Ces usines, qui oeuvrent notamment dans les secteurs du papier et de l'aluminium, consomment de grandes quantités d'eau et sont à l'origine d'une bonne partie de la contamination de la ressource hydrique du bassin.

Ce secteur pourrait donc être appréhendé comme prioritaire dans le cadre des interventions du *plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice*. Quelques aires industrielles riveraines ou projets de nature industrielle pourraient aussi avoir des incidences sur ledit plan directeur.

## 2.1.8 Activités récréatives et touristiques

Les principales forces du bassin versant, et plus particulièrement de la Mauricie, au plan du récréotourisme sont :

- la situation géographique avantageuse de la région ou la proximité des grands bassins de population. Cette position centralisée est cependant mal exploitée;
- la nature relativement sauvage et les grands espaces qui, de surcroît, sont accessibles;
- un vaste réseau hydrographique accessible mais inexploité à sa pleine mesure;
- un vaste et diversifié réseau de sentiers (motoneige, quad, randonnée pédestre, traîneau à chiens, etc.);
- des pourvoiries et auberges en forêt bien développés, seuls produits de destination de la région;
- un potentiel pour les activités de plein air ou de tourisme d'aventure sous-développé;
- quelques sites ou événements possédant une grande notoriété : Parc national de la Mauricie, Cité de l'énergie, Sanctuaire Notre-Dame-du-Parc, Festival western de Saint-Tite, Grand Prix de Trois-Rivières;
- une mise en valeur du patrimoine industriel régional dans quelques sites;
- un parc national et des réserves fauniques d'envergure;
- l'engouement grandissant des touristes pour les attraits naturels et culturels assure d'obtenir la faveur de plusieurs clientèles.

En contrepartie, les principales faiblesses sont les suivantes :

- un positionnement et une image touristique peu définis. Un manque de lien intégrateur entre les diverses composantes du produit;
- une faible notoriété de la région de la Mauricie. Quelques attraits ou événements ont une notoriété plus grande que la région elle-même;
- une région de passage ou de transit et non une de destination. La durée de séjour des visiteurs est courte et la capacité de rétention des visiteurs est faible;
- l'absence de tourisme de circuit. La fréquentation est caractérisée par des visiteurs qui viennent en Mauricie pour pratiquer une activité spécifique ou visiter un lieu en particulier;
- une concentration importante de l'activité touristique durant l'été.

Comme la mise en valeur à des fins récréatives et touristiques du territoire, et de la rivière Saint-Maurice en particulier, constitue un axe de développement prioritaire en Mauricie et parce que la valorisation des activités récréotouristiques liées à l'eau figure parmi les enjeux de la Politique nationale de l'eau, les activités récréatives et touristiques sont un élément déterminant dans l'élaboration du *plan directeur de l'eau et de mise en valeur* et devront faire l'objet d'une attention particulière.

## 2.1.9 Paysage

Les résultats de l'analyse du paysage de la vallée du Saint-Maurice montrent que plusieurs endroits présentent de l'intérêt :

- le secteur environnant l'embouchure de la petite rivière Bostonnais;
- un tronçon d'environ 10 km entre La Tuque et le secteur de Rivière-aux-Rats;
- un tronçon de près de 20 km dans le secteur de Grande-Anse;
- un tronçon d'environ 5 km dans le secteur nord de Rivière-Matawin;
- un tronçon d'environ 5 km entre l'embouchure de la rivière Matawin et l'île des Cinq;
- un tronçon d'environ 15 km entre Grandes-Piles et le secteur de Saint-Georges;
- le secteur des îles et de la baie de Shawinigan;
- un tronçon d'environ 2 km en amont de l'île aux Tourtres;
- un tronçon d'environ 5 km en amont et en aval du barrage de La Gabelle;
- le secteur des îles de l'embouchure.

Les paysages d'intérêt sont formés parfois d'escarpements rocheux, parfois de paysage agro-forestier. On observe aussi des paysages naturels au caractère sauvage qui appellent à la tranquillité. Les îles présentent sur le cours du Saint-Maurice créent pour leur part une diversité dans le paysage. De plus, plusieurs sections de la route 155 entre La Tuque et Grandes-Piles offrent des percées visuelles impressionnantes sur la rivière.

Des composantes positives et négatives associées au paysage de la vallée du Saint-Maurice ont aussi été relevées.

Parmi les aspects positifs, on note quelques villages dont Grandes-Piles et Saint-Jean-des-Piles qui présentent un caractère rural et accueillant.

Des éléments de discordance visuelle sont par ailleurs observés : des entrées de villes ou de municipalités mal encadrées ou mal définies; des secteurs urbains où s'étalent un amalgame discordant de bâtiments résidentiels, industriels et commerciaux ou encore des sites industriels abandonnés.

On relève aussi entre Saint-Roch-de-Mékinac et La Tuque des secteurs où le bruit de la circulation routière affecte l'appréciation du paysage et l'ambiance paisible.

Enfin, les berges du Saint-Maurice ou les remblais sont rarement naturalisés et quelques zones de déboisement abusif sont observées.

L'annexe A présente quelques photos illustrant certaines composantes ou caractéristiques du paysage de la vallée du Saint-Maurice.

La composante « paysage » constitue une ressource des plus importantes car elle reflète tant l'histoire de l'exploitation du territoire que la valeur des écosystèmes qui façonnent les lieux. De plus, le paysage soutient l'ensemble des activités récréotouristiques, c'est le cadre de référence, l'ambiance et l'atmosphère de l'expérience récréative. Enfin, le paysage définit les images de référence du Saint-Maurice, images que conserveront les visiteurs ou touristes et images que les résidents reflètent implicitement ou explicitement en tant qu'ambassadeurs de leur coin de pays et images qui qualifient leur milieu de vie.

Conséquemment, le *plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice* devra prendre en compte ces constats et dégager des orientations et des interventions en vue de sa protection et de sa valorisation.

## **2.2 Portait de l'eau et des écosystèmes**

### **2.2.1 Qualité de l'eau**

#### **2.2.1.1 Qualité de l'eau de surface**

##### **Réservoirs et autres plans d'eau**

Dans la très grande majorité des réservoirs et lacs du bassin versant, les eaux de surface offrent des conditions favorables à la vie aquatique.

Les critères de la qualité de l'eau pour les activités récréatives sont respectés dans la plupart des plans d'eau, à l'exception du réservoir Taureau où la qualité bactériologique serait douteuse près de Saint-Michel-des-Saints.

On remarque par ailleurs de nombreux dépassements de plusieurs critères d'ordre esthétique recommandés pour la consommation de l'eau (température, turbidité, couleur réelle, pH, manganèse, fer).

##### **Rivière Saint-Maurice**

La contamination au mercure apparaît comme un problème majeur affectant la qualité de l'eau de la rivière Saint-Maurice. La chair de plusieurs espèces de poissons est contaminée par le mercure et dépasse souvent la limite recommandée par Santé Canada pour la mise en marché des produits de la pêche. On observe à Shawinigan, une augmentation de concentration pour plusieurs métaux, dont le mercure.

La teneur en BPC et HAP augmente en aval de La Tuque par rapport à l'amont.

Au nord de La Tuque, la qualité de l'eau est généralement excellente et uniforme pour la pratique d'activités récréatives de contact direct.

Entre La Tuque et Grand-Mère, la qualité de l'eau est jugée satisfaisante à excellente pour la pratique des activités de contact direct (baignade). Toutefois, les teneurs en coliformes fécaux observées en aval de La Tuque et près de l'embouchure de la rivière Matawin pourraient limiter les activités de contact direct.

Le tronçon entre Grand-Mère et Shawinigan est peu recommandable pour la pratique des activités de contact direct avec l'eau (baignade).

La qualité de l'eau au barrage de La Gabelle est jugée mauvaise et certains composés toxiques sont toujours présents (mercure, zinc, cadmium, arsenic, biphényles polychlorés).

La rivière Shawinigan peut être considérée comme une source non négligeable de nombreux polluants pour la rivière Saint-Maurice. Elle présente des concentrations de BPC parmi les plus fortes au Québec.

### **Rivière Shawinigan**

Malgré la baisse significative des matières en suspension pour la période 1992-2002, la rivière Shawinigan présentait en 2002, des valeurs de matières en suspension plus fortes que sur la rivière Saint-Maurice.

La qualité de l'eau à l'embouchure de la rivière Shawinigan reste très mauvaise et dépasse les critères gouvernementaux en matière de phosphore, de nitrates et de nitrites.

Les normes pour les activités récréatives de contacts directs (baignade) sont constamment dépassées. Les normes pour les activités de contacts indirects (canotage, pêche) sont fréquemment dépassées, ce qui n'est pas observé sur la rivière Saint-Maurice.

#### **2.2.1.2 Qualité de l'eau potable**

À l'échelle du bassin versant, les besoins en eau potable sont satisfaits à 50 % par les eaux souterraines et à 50 % par les eaux de surface.

Il n'existe pas de bilan donnant un état détaillé de la qualité de l'eau pour la consommation.

#### **2.2.1.3 Qualité de l'eau de baignade**

La qualité de l'eau de baignade aux plages recensées dans les lacs et rivières du bassin versant est donnée au tableau 2. On observe une excellente qualité de l'eau à toutes les plages sauf deux, soit celle de du Parc de l'Île Saint-Quentin à Trois-Rivières et celle du secteur La Croche à La Tuque pour lesquelles la qualité de l'eau est jugée bonne.

**Tableau 2 : Classification de la qualité bactériologique des eaux de baignade des plages admissibles pour le bassin versant de la rivière Saint-Maurice**  
**Cote annuelle 2001 ou 2002**

Municipalité	Désignation de la plage	Plan d'eau	Cote annuelle
Grandes-Piles	Auberge lac des Îles enr. ou S.A.P.A.M.	Lac des Îles	excellente
La Croche	Plage municipale de La Croche	Rivière La Croche	bonne
Lac-aux-Sables	Camping du Lac-aux-Sables enr.	Lac-aux-Sables	excellente
Lac-aux-Sables	Plage du domaine familial	Lac-aux-Sables	excellente
Lac-aux-Sables	Plage Lac-en-Cœur	Lac en Cœur	excellente
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Villa du Carmel inc.	Lac sans nom	excellente
Sainte-Thècle	Plage Sainte-Thècle	Lac Croche	excellente
Saint-Mathieu-du-Parc	Camping des guides catholiques	Lac Vert	excellente
Saint-Mathieu-du-Parc	La Villa familiale des Lacs McLaren et Pratte inc.	Lac McLaren	excellente
Shawinigan	Plage Idéale	Lac à la Tortue	excellente
Shawinigan	Domaine Baie-Martin	Lac des Piles	excellente
Shawinigan	Camping Lac Chrétien	Lac Chrétien	excellente
Shawinigan	Plage n° 1 Camp école Minogami	Lac Minogami	excellente
Trois-Rivières	Plage du Parc de l'Île Saint-Quentin	Rivière Saint-Maurice	bonne
Saint-Michel-des-Saints	Plage municipale de Saint-Michel-des-Saints	Réservoir lac Taureau	excellente
Saint-Michel-des-Saints	Plage du Centre Nouvel-Air-Matawinie	Lac Taureau	excellente

Moyenne géométrique des concentrations en coliformes fécaux d'au moins six échantillons :

- ③ A-Excellente : 0 à 20 coliformes fécaux / 100 ml
- ③ B-Bonne : 21 à 100 coliformes fécaux / 100 ml
- ③ C-Médiocre : 101 à 200 coliformes fécaux / 100 ml
- ③ D-Polluée (fermée) : plus de 201 coliformes fécaux / 100 ml

Source : Ministère de l'Environnement, 2003

#### 2.2.1.4 Contamination des eaux souterraines

Le ministère de l'Environnement du Québec possède beaucoup d'informations sur les points de captage et la qualité des eaux souterraines. Cependant très peu de données ont été analysées sous forme de bilan, si bien qu'il est difficile de dresser un portrait satisfaisant des eaux souterraines du bassin versant de la rivière Saint-Maurice.

Quelques considérations tirées du site Internet du ministère de l'Environnement sont présentées ci-dessous.

##### Contamination de la nappe par l'agriculture

Dans le secteur de Shawinigan-Sud, un problème de contamination de l'eau potable en nitrates et nitrites est présentement observé (2003). Cependant, le problème est confiné à des espaces restreints. Actuellement, un avis de non-consommation est en vigueur pour les nourrissons qui sont desservis par un réseau d'aqueduc privé.

## **Contamination de la nappe par les activités industrielles ou urbaines**

Certaines activités industrielles et commerciales ont altéré la qualité de l'eau souterraine. Les cas rencontrés en Mauricie sont principalement des conséquences de l'industrialisation intensive qu'a connue la région au début du siècle. L'exemple le plus frappant est celui de Shawinigan, berceau de l'industrie chimique québécoise, dont les eaux souterraines sont affectées depuis par de nombreux sites fortement contaminés. Les autres cas connus de contamination sont plutôt ponctuels et ne portent que sur des superficies restreintes.

Dans le secteur commercial, les cas les plus nombreux de contamination des sols et des eaux souterraines sont associés à l'entreposage de produits pétroliers, principalement en milieu urbain. Le démantèlement d'anciens dépôts pétroliers a également révélé la présence de contaminants dans les sols et les eaux. À titre d'exemple, l'ancien dépotoir de Trois-Rivières a été intégré à la liste des sites GERLED (*Groupe d'étude et de restauration des lieux d'élimination des déchets dangereux*).

Tout cas de contamination d'eau souterraine, particulièrement en Basse-Mauricie, doit être traité en gardant à l'esprit qu'une large partie de la population s'alimente en eau potable à partir de dépôts aquifères sableux vulnérables à la pollution de surface. C'est le cas notamment pour la population de Cap-de-la-Madeleine.

### **Gestion des eaux souterraines**

Cap-de-la-Madeleine exploite des ouvrages de captage d'eau souterraine et cherche à adopter diverses mesures destinées à favoriser une exploitation durable de la ressource, comme des mesures d'économie d'eau (ex. : restriction sévère de l'arrosage des parterres avec amendes en cas de non-respect des consignes) et la protection de l'aire d'alimentation des ouvrages de captage. La MRC Maskinongé étudie actuellement les modifications à apporter à son schéma d'aménagement, afin de protéger les zones vulnérables de l'aire d'alimentation des ouvrages de captage d'eau souterraine de la Régie inter-municipale qui exploite l'eau sur son territoire.

### **2.2.1.5 Contamination des sédiments**

De façon globale, la contamination des sédiments de la rivière Saint-Maurice semble localisée près des rejets d'eaux usées industrielles et municipales.

Le tronçon situé au nord de La Tuque semble peu contaminé, à l'exception d'un secteur restreint retrouvé immédiatement en aval de La Tuque. Les sédiments du tronçon La Tuque/Grand-Mère sont contaminés par les rejets de la papetière Emballages Smurfit-Stone Canada inc., les rejets d'eaux usées municipales et les apports géologiques naturels.

Le secteur entre Grand-Mère et Shawinigan est le plus affecté. On y retrouve actuellement deux usines de pâtes et papiers, deux usines du secteur métallurgique et plusieurs autres petites et moyennes industries. Tous les contaminants inorganiques ainsi que les HAP mesurés dans cette zone présentent les teneurs maximales les plus élevées de tout le bassin de la rivière Saint-Maurice et parfois parmi les plus élevées au Québec.

De Shawinigan à l'embouchure de la rivière Saint-Maurice, le mercure représente le contaminant inorganique le plus important alors que dans la zone de Trois-Rivières, la contamination semble principalement reliée aux rejets des papetières.

Vu la persistance dans l'environnement de la majorité des substances observées en quantité importante, il est présumé que le niveau de contamination demeurera effectif à moyen terme et peut-être à long terme.

**Tableau 3 : Contamination des sédiments de la rivière Saint-Maurice**

Tronçon de la rivière Saint-Maurice	Identification des contaminants problématiques, selon le seuil d'effet mineur (SEM) et le seuil d'effet néfaste (SEN)	
	Seuil des effets mineurs	Seuil des effets néfastes
Réservoir Gouin – La Tuque	Cadmium – arsenic	Cadmium
La Tuque – Grand-Mère	Cadmium – arsenic – chrome – cuivre – mercure – nickel – plomb – zinc – HAP	Arsenic – cadmium – chrome – mercure – nickel – HAP (aval de La Tuque)
Grand-Mère – Shawinigan	Cadmium – arsenic – cuivre – mercure – nickel – plomb – zinc – HAP	Cadmium – chrome – cuivre – mercure – nickel – plomb – zinc – HAP
Shawinigan – Trois-Rivières	Cadmium – chrome – mercure – nickel – zinc – HAP	Chrome – mercure – nickel – HAP

Source : Lapierre, 2002; GDG environnement, 1994d

## 2.2.1.6 Sources de contamination de l'eau et efforts d'assainissement

### 2.2.1.6.1 Principales sources de pollution

Les principales sources de pollution identifiées sont les rejets des eaux usées domestiques et industrielles ainsi que les sites d'élimination de déchets domestiques et industriels.

La figure B1 de l'annexe B présente les établissements industriels susceptibles de rejeter des substances toxiques dans le bassin de la rivière.

#### De la centrale de Beaumont à la centrale de La Tuque

Trois industries localisées en amont du barrage de La Tuque ont été retenues par le ministère de l'Environnement pour intervention d'assainissement ou étude. Outre ces industries, cinq sites d'élimination de déchets industriels ont été identifiés en amont de la centrale de La Tuque. Aucune municipalité ne possède de réseaux d'égouts ni de système de traitement des eaux usées se déversant dans la rivière Saint-Maurice pour ce tronçon.



### **De la centrale de La Tuque à la centrale de Grand-Mère**

Aucune industrie n'est susceptible de déverser des contaminants directement dans la rivière Saint-Maurice pour ce tronçon. Aucune source potentielle de produits toxiques n'est répertoriée dans les documents consultés.

La Tuque et Grandes-Piles possèdent des systèmes de traitement des eaux usées qui rejettent leurs effluents dans la rivière Saint-Maurice.

### **De la centrale de Grand-Mère à la centrale de Shawinigan**

Ce tronçon supporte la majorité des industries qui polluent la rivière Saint-Maurice. De plus, plusieurs sites d'élimination de déchets industriels bordent les rivières Saint-Maurice et Shawinigan.

La station d'épuration municipale du secteur de Grand-Mère rejette ses effluents en aval du barrage de Grand-Mère. Le secteur de Shawinigan déverse également la moitié de son effluent du traitement des eaux usées dans la rivière Saint-Maurice.

### **De la centrale de Shawinigan à la centrale de La Gabelle**

Peu d'industries susceptibles de polluer sont localisées sur ce tronçon. Toutefois, le dépotoir de Saint-Étienne-des-Grès est susceptible de contaminer la rivière Saint-Maurice par la diffusion de divers déchets domestiques et industriels.

Shawinigan-Sud et Saint-Étienne-des-Grès possèdent des systèmes de traitement des eaux usées qui rejettent leurs effluents dans la rivière Saint-Maurice.

### **Rivière Shawinigan**

Outre la présence d'industries polluantes qui déversent leurs effluents dans la rivière Shawinigan, un dépotoir et un lieu d'enfouissement de mercure sont susceptibles de contaminer les rivières Shawinigan et Saint-Maurice.

La ville de Shawinigan déverse la moitié de son effluent du traitement des eaux usées dans la rivière Shawinigan. Des trop-pleins municipaux et l'émissaire du système de traitement des eaux usées dans le secteur de Saint-Gérard-des-Laurentides rejettent également leurs effluents dans la rivière Shawinigan.

Le tableau B1 de l'annexe B présente les sources de pollution industrielle et les types de déchets déversés dans les rivières Saint-Maurice et Shawinigan.

#### **2.2.1.6.2 Efforts d'assainissement**

La plupart des municipalités se sont munies de systèmes de traitement des eaux usées au cours de la dernière décennie.

La majorité des grandes et moyennes entreprises ont aussi réalisé des travaux d'assainissement.

Comme on le sait, la qualité de l'eau est au cœur du *plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice*. Les données disponibles quant à l'amélioration de la qualité de l'eau demeurent fragmentaires et ne permettent pas de conclure à une nette amélioration malgré les efforts d'assainissement réalisés depuis 1992. Certaines améliorations ont été observées au niveau de la pollution chimique et bactériologique. La contamination des sédiments continuera de polluer l'eau de la rivière par la re-suspension des sédiments contaminés. Par conséquent, le *plan directeur de l'eau et de mise en valeur* devra prendre en compte ces constats et dégager des orientations en vue d'améliorer les connaissances et d'établir un programme d'interventions.

## **2.2.2 Érosion des berges**

### **2.2.2.1 Réservoirs et autres plans d'eau**

Dans la majorité des réservoirs du bassin versant la proportion de rive en érosion est limitée et, est généralement estimée à près de 5 % du périmètre total.

De tous les principaux plans d'eau du bassin versant, c'est le réservoir Gouin qui cumule le plus de km de rives en érosion active.

Ce sont les réservoirs Taureau et Manouane qui présentent les proportions les plus élevées de rives en érosion active. Les travaux de restauration entrepris au réservoir Taureau témoignent de l'importance accordée à la renaturation et à la protection des rives.

### **2.2.2.2 Rivière Saint-Maurice**

#### **Du barrage Gouin à la centrale de La Tuque**

Du barrage Gouin au réservoir Blanc, les rives instables (érosion active) se concentrent principalement dans la portion septentrionale. Selon la Ville de La Tuque, l'érosion des berges au réservoir Blanc serait occasionnée par la fragilité des talus combinés au marnage du réservoir et à l'emprise importante du vent sur ce plan d'eau (vagues).

Le segment compris entre les centrales de Beaumont et de la Tranche présente un nombre important de rives instables.

En amont de la centrale de La Tuque, des décrochements sont observés à l'embouchure de la rivière Bostonnais.

#### **De la centrale de La Tuque à la centrale de Grand-Mère**

Le tronçon allant de la centrale de La Tuque au rapide Manigance montre relativement peu de berges en érosion. En aval de ce rapide, plusieurs sections de rives du bief amont de la centrale de Grand-Mère présentent des problèmes sévères d'instabilité et d'érosion.

Les berges situées à la hauteur de Saint-Rock-de-Mékinac démontrent des problèmes d'érosion. Entre la Pointe-à-Comeau et Saint-Jean-des-Piles, on retrouve plusieurs décrochements qui ont été stabilisés par des riverains à l'aide de méthodes peu esthétiques et écologiques.

Il est important de considérer qu'une éventuelle hausse de l'achalandage nautique puisse entraîner une détérioration des berges par le batillage généré par le passage d'embarcations motorisées.

### **De la centrale de Grand-Mère à Trois-Rivières**

Entre les centrales de Grand-Mère et de Shawinigan, les berges présentent une forte sensibilité à l'érosion et ce, majoritairement en rive est. De longs segments de berges de ce secteur ont été aménagés afin d'offrir une protection contre l'érosion.

Au sud de la centrale de Shawinigan, les berges sont très sensibles à l'érosion. Les berges en érosion active représentent 22,3 % du total des rives, soit 12,8 km. Des glissements, effondrements et ravinements sont présents en rive est, en aval du barrage de La Gabelle.

Ici aussi, il est important de considérer qu'une éventuelle hausse de l'achalandage nautique puisse entraîner une détérioration des berges par le batillage généré par le passage d'embarcations motorisées.

L'érosion des berges pourrait donc être appréhendée comme une problématique dans le cadre des interventions *du plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice*.

## **2.2.3 Terres humides**

### **2.2.3.1 Réservoirs et autres plans d'eau**

En Mauricie, les milieux humides les plus développés se retrouvent à l'embouchure des tributaires, en communication avec des tourbières ou à l'intérieur de baies abritées à faible pente de rivage.

La majorité des réservoirs de la région offrent une végétation aquatique et riveraine limitée, tant au plan de la richesse que de l'abondance et sont peu documentés en la matière.

Cinq territoires bénéficient d'un statut officiel de protection très élevé. Il s'agit du parc national de la Mauricie et des réserves écologiques de Lac-à-la-Tortue, Irénée-Marie, Marie-Jean-Eudes et J.-Clovis-Laflamme.

### **2.2.3.2 Rivière Saint-Maurice**

Les inventaires menés entre le barrage Gouin et Trois-Rivières ont permis d'identifier une trentaine de milieux humides occupant une superficie totale d'environ 1 500 ha. Toutefois, la composition floristique de ces milieux demeure relativement peu connue.

La majorité des milieux humides se concentrent au nord de La Tuque : confluence des rivières Manouane, Ruban et Saint-Maurice, marais Fitzpatrick, embouchure de la rivière au Lait et archipel situé en amont de l'embouchure de la Petite rivière Flamand. Ils comptent pour 75 % de la superficie de tous les milieux humides de la rivière.

Au sud de La Tuque, les marais de la baie du Trou de la Barbotte et des îles aux Tourtes, Marchesseault, aux Pins, aux Bouleaux et aux Noix se distinguent par l'importante superficie de leurs milieux humides.

Les marais et marécages situés entre la centrale de Grand-Mère et le barrage de La Gabelle présentent un intérêt particulier en raison de leur rareté et des pressions qu'ils sont susceptibles de subir face au développement urbain et industriel.

Les milieux humides contribuent à la productivité des plans d'eau, procurent un substrat pour la fraye de certaines espèces de poissons, sont essentiels pour l'avifaune et plusieurs mammifères, et contribuent à éviter l'érosion des berges. Ainsi, ils devront faire l'objet d'interventions de protection et de mise en valeur dans le *plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice*.

### **2.2.3.3 Plantes menacées et vulnérables**

Quatorze espèces végétales pourraient se retrouver en Mauricie et la majorité d'entre elles occupent des milieux humides.

## **2.2.4 Faune ichtyenne**

### **2.2.4.1 Communautés de poissons**

#### **Réservoirs et autres plans d'eau**

En Haute-Mauricie, les communautés à doré jaune et/ou à grand brochet sont largement distribuées dans les sous-bassins et divisions hydrographiques des rivières Manouane, Ruban, Wabano et Jolie, ainsi que la partie inférieure de la Petite rivière Flamand.

Les réservoirs Kempt, Manouane, Châteauvert et Mondonac cumulent à eux seuls près de la moitié de la superficie totale des lacs à touladi de la Mauricie. La population de touladis du lac Mondonac démontre des signes de surexploitation. Hydro-Québec y a modifié son mode de gestion de l'eau afin d'améliorer la situation du touladi.

Au réservoir Gouin, le doré jaune connaîtrait certaines difficultés attribuables à la surpêche et au braconnage. Malgré tout, l'abondance de doré jaune et de grand brochet reflète l'existence d'habitats productifs et de stratégies de reproduction efficaces.

Au réservoir Taureau, la diminution de l'abondance du doré jaune et du grand brochet pourrait être attribuable à divers facteurs, dont la pêche (poissons confinés en situation de bas niveaux d'eau), les perturbations des habitats induites par la gestion des niveaux d'eau et le flottage du bois autrefois intensif.

#### **Rivière Saint-Maurice**

Les milieux humides ainsi que les zones d'eau vive des tributaires et de la rivière Saint-Maurice et du bief aval de la majorité des barrages sont utilisés pour la reproduction des poissons.

La rivière Saint-Maurice démontre une bonne diversité d'espèces ichtyennes alors que l'on retrouve, pour un même tronçon de rivière, une cohabitation d'espèces recherchées par les pêcheurs sportifs.

On dispose de peu d'information sur l'état des populations de poissons de la rivière

Saint-Maurice et encore moins sur leur niveau d'exploitation.

La confluence des rivières Saint-Maurice, Manouane et Ruban abrite la plus importante concentration d'habitats de fraie en eau calme de tout le couloir de la rivière Saint-Maurice et offre des conditions propices à la reproduction.

Il semble que le potentiel pour la pêche sportive soit plus important au nord de La Tuque, particulièrement au réservoir Blanc où le doré jaune et le grand brochet abondent. Ces deux espèces font la renommée du réservoir Blanc en raison de la qualité de la pêche sportive qu'on y pratique.

Les principales espèces d'intérêt sportif entre le barrage de La Tuque et centrale de La Gabelle sont le doré jaune, le grand brochet, l'achigan à petite bouche et la perchaude. L'état de la population de l'achigan est jugé précaire en partie par le fait que la rivière Saint-Maurice correspond à la limite nord de sa distribution. Le recrutement et la survie chez les populations de poissons seraient faibles sur ce tronçon.

Du barrage de Grand-Mère au barrage de La Gabelle, l'abondance des espèces d'intérêt sportif est relativement faible alors qu'en aval du barrage de La Gabelle, la rivière Saint-Maurice forme un milieu ouvert avec le fleuve Saint-Laurent qui se traduit par une augmentation de la diversité. L'ensemencement dans le bassin de Shawinigan d'un salmonidé tolérant à l'eau de moindre qualité, comme la truite arc-en-ciel ou la truite brune, permettrait de diversifier la communauté ichtyenne de ce secteur.

Le doré jaune, les meuniers, le grand brochet et la lotte sont abondants en aval du barrage de La Gabelle durant leur période de reproduction respective. Les habitats d'eau vive contribuent au maintien des populations de poissons du système fluvial.

#### **2.2.4.2 Espèces de poissons menacées ou vulnérables**

L'esturgeon jaune a déjà été répertorié en aval du barrage de La Gabelle et l'état de cette population est considéré comme étant problématique.

La population d'esturgeon jaune connaît un taux de mortalité élevé attribuable à l'exploitation commerciale, au braconnage et aux effets de la pollution. La perte des habitats favorables à l'espèce a également contribué au déclin de la population.

#### **2.2.4.3 Contamination des poissons**

##### **Réservoirs et autres plans d'eau**

Le niveau de contamination, par le mercure, observé dans les lacs et réservoirs de la Haute-Mauricie serait notamment attribuable aux conditions géologiques et aquatiques particulières au Bouclier canadien et au transport atmosphérique des contaminants.

Les teneurs en mercure retrouvées dans la chair des poissons des réservoirs sont comparables à celles des lacs naturels de la région. La consommation des poissons des réservoirs et des plans d'eau naturels présente donc un risque équivalent.

Une attention particulière doit être portée aux espèces prédatrices qui sont généralement les plus contaminées par le mercure. Au réservoir Gouin, les teneurs en mercure dans la chair des dorés jaunes semblent diminuer. La consommation doit toujours faire l'objet de modération.

Le niveau de contamination, par les BPC et autres organochlorés de la chair des poissons de la majorité des plans d'eau inventoriés dans le partie amont du bassin versant, respecte les normes permises par Santé et Bien-être social Canada.

### **Rivière Saint-Maurice**

Entre 1989 et 1993, l'amélioration de la contamination des populations de poissons par les dioxines et les furannes a été significative entre La Tuque et Grand-Mère. Il est probable que la situation continue de s'améliorer pour plusieurs groupes de contaminants en raison de la mise en service du traitement des effluents d'usines de pâtes et papiers, des efforts d'assainissement des rejets municipaux, de l'arrêt du flottage du bois et du retrait des billes calées.

Une proportion importante des teneurs de mercure dans la chair du doré jaune et du grand brochet (espèces prédatrices) dépasse la norme actuellement en vigueur pour la mise en marché. On remarque une amélioration notable dans le cas de la perchaude et aucune teneur pour la barbotte brune n'a dépassé la directive de la mise en marché.

La plupart des contaminants qui affectent présentement les poissons de la rivière Saint-Maurice sont persistants dans l'environnement et continueront à être accumulés par les poissons via le réseau trophique, mais en quantité moins importante. Malgré certains signes d'amélioration, des restrictions quant à la fréquence de consommation de plusieurs espèces de poissons sont actuellement en vigueur.

#### **2.2.4.4 Communautés ichthyologiques et intégrité biotique des rivières Saint-Maurice et Shawinigan**

L'intégrité biotique d'un milieu se définit par la capacité de l'écosystème à soutenir et à maintenir une communauté d'organismes en équilibre, bien intégré, capable de s'adapter au changement. L'intégrité biotique des rivières Saint-Maurice et Shawinigan a été étudiée notamment par le biais des communautés piscicoles en vue d'estimer le degré de dégradation du milieu. La condition des communautés biologiques est le reflet des caractéristiques chimiques et physiques du milieu et constitue un bon indicateur pour mesurer des variables qui ne peuvent être recueillies par les réseaux de surveillance habituels.

### **Rivière Saint-Maurice**

La rivière Saint-Maurice se caractérise par un faible nombre d'espèces qui varie peu sur l'ensemble de son cours. La densité et la biomasse sont généralement faibles, augmentent graduellement entre La Tuque et Grand-Mère, puis diminuent jusqu'à l'embouchure. À proximité de La Tuque, le meunier noir crée toutefois une hausse disproportionnée de la biomasse.

La pollution provoque l'apparition d'anomalies externes (déformations, érosion des nageoires, lésions, tumeurs). Les stations ayant le plus fort pourcentage d'anomalies se concentrent à proximité de La Tuque.

Le suivi des effets sur l'environnement des effluents des papetières de Shawinigan conclut à la présence de modifications morphométriques significatives chez les spécimens de poisson exposés aux rejets.

L'indice d'intégrité biotique montre que l'intégrité des communautés ichtyologiques de la rivière Saint-Maurice serait faible à bonne. Selon cet indice, le secteur le plus dégradé serait le tronçon de La Tuque.

La qualité médiocre de l'eau à l'embouchure de la rivière Shawinigan n'affecterait pas les communautés piscicoles de la rivière Saint-Maurice. Néanmoins, les communautés benthiques réagissent négativement à l'arrivée des eaux de la rivière Shawinigan.

### **Rivière Shawinigan**

L'enrichissement du milieu causé par le déversement des eaux usées non traitées des industries et de la ville de Shawinigan, ainsi que la colonisation du secteur par certaines espèces de la rivière Saint-Maurice, seraient les principaux facteurs responsables de l'augmentation de la diversité des communautés piscicoles du secteur aval de la rivière Shawinigan.

C'est le secteur situé à proximité de l'embouchure de la rivière Shawinigan qui présente l'indice d'intégrité biotique le plus faible (avec présence d'anomalies externes).

Sur la base de l'ensemble des constats relatifs à la faune ichtyenne, il paraît important que certaines actions du *plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice* visent l'amélioration de l'état des connaissances sur ce plan ainsi que la protection et la mise en valeur des ressources piscicoles.

#### **2.2.4.5 Faune ailée**

#### **2.2.4.6 Réservoirs et autres plans d'eau**

Le bassin versant du Saint-Maurice n'a pas récemment fait l'objet d'inventaires systématiques relatifs à la faune ailée. Les lacunes les plus marquées concernent les communautés d'oiseaux forestiers.

Les plans d'eau du bassin versant sont fréquentés par la sauvagine, soit pour la nidification ou comme habitats transitoires lors des migrations printanière et automnale.

En Haute-Mauricie, les couples reproducteurs des principales espèces d'anatidés sont majoritairement observés sur les lacs de moins de dix hectares, les ruisseaux et les étangs de castor. Il semble que le principal intérêt des grands plans d'eau pour la sauvagine soit de servir d'aire de repos lors des migrations.

Le balbuzard pêcheur, qui constitue une espèce peu fréquente, a été répertorié en Mauricie. Cette espèce a fait l'objet de nombreux programmes de réhabilitation à la suite du déclin rapide de la population au cours de la période 1950-1980. Plusieurs sites de nidification du grand héron bénéficient dans la région d'un statut de protection.

Deux nids actifs de faucon pèlerin ont été recensés au réservoir Mékinac (espèce figurant dans la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables).

### **2.2.4.7 Rivière Saint-Maurice**

Globalement, la faune ailée de la vallée du Saint-Maurice n'est pas connue avec précision, notamment en ce qui concerne les oiseaux forestiers.

Les marais et les marécages ponctués de petites mares sont considérés comme étant les sites les plus propices aux activités de nidification et d'élevage des couvées de sauvagine.

Le tronçon du Saint-Maurice situé entre le barrage Gouin et les Rapides-des-Cœurs, avec ses milieux humides bien développés, revêt une importance stratégique pour le maintien des populations de sauvagine qui fréquentent ce territoire.

Les îles entre La Tuque et l'embouchure de la rivière offrent un certain potentiel pour la faune ailée et méritent des efforts de conservation. L'embouchure constitue un site privilégié pour l'observation de la sauvagine en migration.

Des sites potentiels de nidification de rapaces ont été répertoriés à plusieurs endroits. Le balbuzard pêcheur serait abondant tout le long de la rivière durant la période de migration printanière et le pygargue à tête blanche est observé à l'occasion.

*Le plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice devrait notamment chercher à améliorer l'état des connaissances sur ce plan.*

### **2.2.5 Faune terrestre et semi-aquatique**

Le bassin versant de la rivière Saint-Maurice offre une variété importante d'habitats fauniques qui a des répercussions sur la diversité des espèces de mammifères que l'on y retrouve. De nombreuses espèces de mammifères dépendent des écotones riverains de la région et, à ce titre, les milieux humides méritent des efforts de conservation.

L'orignal est présent en densité relativement faible malgré la bonne qualité des habitats retrouvés dans la région. La surexploitation par la chasse empêcherait l'expansion de la population.

Quoique les zones forestières en régénération soient généralement favorables à l'orignal et à l'ours noir, les coupes forestières récentes peuvent représenter une contrainte pour plusieurs espèces de mammifères.

Au niveau de la rivière Saint-Maurice, les marais du secteur de Wemotaci, l'archipel situé à l'embouchure de la Petite rivière Flamand, l'embouchure des rivières au Lait et Vermillon, la Petite rivière Bostonnais, le secteur Carignan, la rivière Grosbois, la Crique de la Pointe-aux-Ormes, le secteur des Hêtres et l'île Saint-Quentin sont propices aux mammifères semi-aquatiques.

Le castor est largement distribué et il vient en tête de liste des espèces à fourrure les plus récoltées par le piégeage. Dans les zones urbanisées, cette espèce est remplacée par le rat musqué.



Sept espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables ont été observées sur le territoire du bassin de la rivière Saint-Maurice : la tortue des bois, la salamandre à quatre doigts, la grenouille des marais, le campagnol lemming de Cooper, la musaraigne fuligineuse, la musaraigne pygmée, le carcajou. Toutefois, on ne dispose d'aucun inventaire systématique relatif aux espèces fauniques à situation préoccupante.

## 2.3 Vision du développement

### 2.3.1 Orientations régionales de développement

L'examen des orientations régionales comprises dans les principaux outils de planification du développement du territoire montre que la rivière Saint-Maurice s'inscrit comme une composante importante. Pour certains organismes de développement, le Saint-Maurice constitue une force ou un potentiel inexploité en matière de récréotourisme. L'Association touristique régionale précise même dans son plan de développement que la rivière est la richesse la plus importante de la région au plan touristique. Le plan de développement de la FAPAQ identifie pour sa part la rivière comme le pivot du développement de la Mauricie.

Qu'il s'agisse du plan stratégique du CRD, du plan régional de développement du MRN, de la FAPAQ ou encore de l'Association touristique, tous favorisent la valorisation à des fins récréotouristiques de la rivière Saint-Maurice et de ses berges ainsi que la préservation de ses ressources. Ces deux axes se traduisent dans des projets dans certains outils régionaux de planification. On prône notamment le développement de la villégiature privée, commerciale et des pourvoiries ainsi que la valorisation de la pêche sportive. Certains outils privilégient le développement de parcours canotables, d'autres le nautisme motorisé.

Les orientations régionales de développement rejoignent les enjeux de la Politique nationale de l'eau en ce qui a trait :

- à la qualité de l'eau, en tant qu'habitat;
- à la conservation et restauration des écosystèmes : protection et restauration des habitats;
- au développement des activités récréatives et touristiques : accès public à l'eau, pêche récréative, et développement du tourisme nautique par des circuits canotables principalement.

### 2.3.2 Consultations publiques

BVSM a organisé en 1998 deux forums sur les grands enjeux du développement de la rivière Saint-Maurice. De plus, l'ensemble des municipalités riveraines, les MRC et CLD de la vallée du Saint-Maurice ont été rencontrées en 1999-2000 afin de connaître leurs préoccupations et attentes face au développement de la rivière Saint-Maurice.

À noter que cette section est évolutive puisque d'autres activités de consultation seront menées dans le contexte de l'élaboration et de l'adoption du *plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice*.

Deux thèmes centraux figurent au nombre des préoccupations et attentes tirées des activités de consultations menées jusqu'à présent :

- la mise en valeur à des fins récréotouristiques de la rivière et de ses rives;
- la protection des écosystèmes.

*Mise en valeur à des fins récréotouristiques de la rivière et de ses rives*

L'arrêt du flottage du bois sur le Saint-Maurice marque un tournant dans l'utilisation de la rivière et de ses berges en plus de susciter des préoccupations et des attentes. La mise en valeur à des fins récréotouristiques est le sujet qui retient l'attention du plus grand nombre de personnes consultées. Quoique la majorité y soit favorable, les attentes sont tantôt divergentes, parfois contradictoires.

En matière de récréotourisme, le nautisme est le principal sujet d'intérêt. Le type d'activités ou la forme de développement nautiques figurent cependant parmi les principaux points de divergence. Pour ce qui est des activités à développer, deux visions s'opposent : activités nautiques motorisées (bateaux, motomarines) et activités plus douces (canotage, kayak, baignade, pêche). Plusieurs estiment que la cohabitation entre ces deux types d'activités est difficile.

En ce qui a trait à la forme de développement, quelques-uns souhaitent le désenclavement complet de la rivière soit par des passes à bateaux ou par la méthode dite « Témiscamingue<sup>4</sup> ». Pour les tenants de cette vision, le balisage de la rivière figure parmi les actions prioritaires. D'autres, plus nombreux, proposent un développement par tronçon, selon la spécificité de chacun. Contrairement au désenclavement qui concède à la rivière une vocation unique, l'approche par tronçon consiste à ce que le Saint-Maurice soit développé comme une chaîne de lacs, chacun ayant sa propre vocation.

La vitesse des bateaux est aussi au rang des principales préoccupations. Plusieurs suggèrent que les municipalités adoptent une réglementation commune pour assurer une navigation sécuritaire et respectueuse de l'environnement et des riverains. Toutefois, plusieurs s'interrogent sur la mise en application de cette réglementation, sachant que les municipalités ne disposent pas des ressources nécessaires pour assurer le contrôle souhaité.

Une autre attente formulée par de nombreux intervenants concerne l'accès à la rivière. À ce propos, deux aspects reviennent : améliorer l'accessibilité à la rivière et exercer un certain contrôle des usages par les accès.

Pour ce qui est de l'implantation d'équipements et de services récréotouristiques en rives, les attentes sont multiples mais elles visent toutes à éviter un développement trop dense et anarchique. Les inquiétudes à cet égard sont principalement liées à une privatisation excessive des berges, un surdéveloppement commercial, hétéroclite ou mal intégré, une duplication des équipements et services et une anarchie dans le développement du domaine bâti.

---

<sup>4</sup> Système qui consiste à franchir les obstacles (barrages, rapides) en les contournant par voie terrestre à l'aide d'une camionnette et d'une remorque hydraulique.

### *Protection des écosystèmes*

Comme plusieurs estiment que les principaux potentiels de mise en valeur de la vallée du Saint-Maurice reposent sur ses atouts naturels, la protection du cachet sauvage, du paysage et des éléments sensibles au plan écologique figure au nombre des attentes énoncées par les personnes consultées. Des efforts doivent également être consacrés à l'uniformisation de la réglementation municipale en matière d'environnement.

L'érosion des berges constitue également une préoccupation pour certains. Il s'agit par contre d'une préoccupation moins répandue que les précédentes.

Pour répondre à l'ensemble de ces attentes, la production, dans les plus brefs délais, d'un outil de planification fait l'unanimité. Cet outil doit orienter la mise en valeur et favoriser l'harmonisation des usages. Afin de lui donner une valeur légale, certains proposent de l'intégrer aux schémas d'aménagement des MRC.

Enfin, on constate que plusieurs préoccupations soulevées par les personnes consultées rejoignent les enjeux de la Politique nationale de l'eau. Parmi celles-ci soulignons les aspects liés à :

- la qualité de l'eau;
- la conservation et la restauration des écosystèmes : protection et restauration des habitats et des rives;
- l'amélioration de l'accessibilité publique à la rivière;
- le développement de la pêche récréative;
- la sécurité nautique et la qualité de vie des riverains;
- la promotion du tourisme nautique.

## 3 Enjeux, orientations et programme d'interventions

### 3.1 Enjeux et orientations

#### 3.1.1 Enjeux

Tel qu'indiqué dans le tableau 4, la Politique nationale de l'eau repose sur trois grands axes comprenant chacun une série d'enjeux.

**Tableau 4 : Axes et enjeux de la Politique nationale de l'eau**

Axes	Enjeux
Qualité de l'eau	Assurer la protection de la santé publique liée à l'eau
Conservation et restauration des écosystèmes	Diminuer les émissions de polluants Protéger et restaurer les habitats prioritaires Protéger les ressources biologiques Protéger et restaurer les rives
Activités récréotouristiques liées à l'eau	Étendre l'accès à l'eau Favoriser la pêche récréative Favoriser la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et cours d'eau Promouvoir le tourisme nautique

À ces enjeux, s'en ajoute un qui s'inscrit dans un contexte élargi de mise en valeur à des fins récréotouristiques et de conservation des ressources du bassin de la rivière Saint-Maurice. Ce dernier vise à protéger et mettre en valeur les paysages.

#### 3.1.2 Orientations

À la lumière du diagnostic dégagé de l'analyse de la situation du bassin versant de la rivière Saint-Maurice et des enjeux de la Politique nationale de l'eau, quatre grandes orientations ressortent :

- Suivi et amélioration de la qualité de l'eau;
- Conservation et restauration des écosystèmes;
- Protection et mise en valeur du paysage;
- Valorisation à des fins récréotouristiques.

Ces orientations devront guider les interventions et projets qui seront mis de l'avant par BVSM au cours des cinq prochaines années.

## **3.2 Programme d'interventions**

Le programme d'interventions présentés dans les pages qui suivent s'appuie sur les quatre grandes orientations énumérées à la section précédente.

Des tableaux présentent les interventions prioritaires se rattachant à chacune des grandes orientations. Chacune des interventions prioritaires est à son tour rattachée à une fiche qui décrit des projets plus spécifiques à réaliser. Ces fiches présentent en quelque sorte des projets qui pourront éventuellement faire l'objet de contrat de bassin entre BVSM et divers partenaires.

### **3.2.1 Intervention générale**

**Considérant que :**

- la population du bassin versant se concentre presque essentiellement dans le corridor riverain du Saint-Maurice entre La Tuque et Trois-Rivières;
- les pressions sur les ressources sont plus élevées dans le tronçon du Saint-Maurice entre La Tuque et Trois-Rivières;
- les réservoirs Taureau, Grand-Mère, Blanc, Gouin et Mékinac connaissent une forte croissance des activités reliées à la villégiature et au nautisme.

**Il est recommandé de prioriser les secteurs suivants dans le premier plan d'action du BVSM :**

- Le tronçon de la rivière Saint-Maurice entre La Tuque et Trois-Rivières;
- Les réservoirs Taureau, Grand-Mère, Blanc, Gouin et Mékinac.

### **3.2.2 Interventions spécifiques**

Les tableaux 4, 5, 6 et 7 présentent les interventions prioritaires que devraient réaliser BVSM au cours des cinq prochaines années et réfèrent à une série de fiches qui précisent des projets spécifiques d'intervention.

**Tableau 4 : Programme d'interventions relatif au suivi et à l'amélioration de la qualité de l'eau**

Interventions	N° Fiche
Améliorer les connaissances sur la qualité de l'eau, la contamination et la santé publique afin de suivre l'évolution des tendances et d'établir un programme d'interventions.	A1
Diffuser l'information relative à la qualité de l'eau, la contamination et la santé publique.	A2

**Tableau 5 : Programme d'interventions relatif à la conservation et la restauration des écosystèmes**

Interventions	N° Fiche
Élaborer un plan de conservation et de reconnaissance des habitats prioritaires	B1
Améliorer les connaissances sur l'érosion des berges	B2
Améliorer les connaissances et la mise en valeur des ressources piscicoles	B3
Améliorer les connaissances et la protection de la faune ailée	B4

**Tableau 6 : Programme d'interventions relatif à la protection et la mise en valeur du paysage**

Interventions	N° Fiche
Établir un programme de protection et de mise en valeur du paysage et de gestion des accès.	C1
Élaborer un projet de « Paysage humanisé »	C2

**Tableau 7 : Programme d'interventions relatif à la valorisation à des fins récréotouristiques**

Interventions	Projets
Susciter et appuyer un développement durable du potentiel récréatif et touristique de la vallée du Saint-Maurice qui préserve le caractère naturel de la rivière et de ses berges	D1
Favoriser l'accessibilité publique aux plans d'eau du bassin versant	D2
Favoriser le développement de l'utilisation du potentiel nautique des rivières, lacs et réservoirs du bassin versant (activités non polluantes)	D3
Favoriser le développement de la pêche récréative	D4
Contribuer au positionnement et à l'image touristique régionale	D5

### **3.2.3 Fiches-projets**

Les fiches qui suivent viennent préciser de façon plus concrète les interventions qui devront être menées par BVSM au cours des cinq prochaines années. Elles présentent des projets ou actions qui pourront se traduire en contrat de bassin avec les intervenants concernés.

Chacune des fiches identifie l'orientation dans laquelle s'insère le projet de même que l'intervention à laquelle se rattache le projet. Vient ensuite une brève description des actions à réaliser assortie d'un échéancier de réalisation. Le maître d'œuvre et les partenaires sont aussi identifiés.

L'échéancier comprend deux classes de priorités : Priorités A et B

Les priorités A devront être réalisées de l'an 1 à l'an 5 du plan d'action. Les priorités B s'échelonnent de l'an 2 à l'an 4.

**Fiche : A1**

**Orientation :** Suivi et amélioration de la qualité de l'eau

**Intervention :** Améliorer les connaissances sur la qualité de l'eau, la contamination et la santé publique afin de suivre l'évolution des tendances et d'établir un programme d'intervention.

**Actions :**

- Obtenir du MENV des modifications au programme de suivi de la qualité de l'eau permettant de suivre les tendances.
- Demander un avis officiel du MENV sur l'eau potable et la santé publique pour les réseaux d'aqueduc.
- Obtenir du MENV un portrait de la qualité des eaux souterraines par secteur en rapport à la protection de la santé publique.
- Établir avec le MENV les priorités d'un programme de réduction des rejets industriels.
- Obtenir l'assistance du MENV pour diagnostiquer les sources de mercure et évaluer les pistes de réduction.
- Obtenir du MENV un avis sur la contribution des sédiments à la contamination de l'eau.
- Demander au MENV une nouvelle caractérisation de l'intégrité biotique (augmentation de la représentativité des échantillons et amélioration des outils de diagnose de l'intégrité biotique).
- Suivre la qualité de l'eau des plages.
- Documenter les effets de l'exploitation forestière sur la qualité de l'eau.
- Établir un plan de réduction des sources de contamination.
- Mettre en place un programme de recouvrement des usages de l'eau.
- Documenter le risque associé à la consommation répétée de poissons.
- Encourager la poursuite du suivi des substances toxiques dans la chair des poissons (ESEE).
- En collaboration avec l'UQTR, documenter la santé des poissons de quelques tributaires.
- En collaboration avec les villes et municipalités, documenter les systèmes municipaux de traitement des eaux et les installations septiques.

**Maître d'œuvre :** BVSM

**Partenaires :** MENV, MRNFP-Territoire, Forêt et Faune, UQTR, MAPAQ, Santé et Bien-être Canada, UQTR, MRC et municipalités, compagnies forestières

**Échéancier :** Priorité A



**Fiche :**           **A2**

**Orientation :**    Suivi et amélioration de la qualité de l'eau

---

**Intervention :**   Diffuser l'information relative à la qualité de l'eau, la contamination et la santé publique.

**Actions :**        Informer et sensibiliser de manière continue et adéquate la population du bassin versant.

Publier périodiquement des articles portant notamment sur différents thèmes reliés à la qualité de l'eau, la contamination et la santé publique (ex : les limites à la consommation de poissons).

Réaliser des échantillonnages avec les riverains.

Informer la population des sources de pollution et des efforts consentis.

**Maître d'œuvre :** BVSM

**Partenaires :**    MENV, CRE, Corporation Saint-Laurent, MRC et municipalités

**Échéancier :**    Priorité A

**Fiche : B1**

Orientation : Conservation et restauration des écosystèmes

Intervention : Élaborer un plan de conservation et de reconnaissance des habitats prioritaires.

Actions : Améliorer les connaissances environnementales des îles de l'embouchure.

Identifier et caractériser les habitats prioritaires et les zones de conservation et mettre en place des mesures en vue d'assurer leur conservation.

Faire octroyer le statut légal d'habitats fauniques ou de réserves naturelles aux milieux humides et aux îles du Saint-Maurice qui rencontrent les caractéristiques ou les conditions du règlement.

S'assurer que les habitats humides soient répertoriés dans les schémas d'aménagement des MRC et municipalités et régis à des fins de conservation.

Restaurer les milieux humides se prêtant à des aménagements pour la sauvagine et les poissons.

S'assurer que l'exploitation forestière soit faite en tenant compte des différents usages du bassin versant.

Maître d'œuvre : BVSM

Partenaires : MRNFP- Faune, MENV, MRC et municipalités, organismes à vocation faunique

Échéancier : Priorité A

**Fiche :**            **B2**

**Orientation :**    Conservation et restauration des écosystèmes

**Intervention :**   Améliorer les connaissances et les pratiques relatives sur l'érosion des berges

**Actions :**        Obtenir un portrait à jour de l'érosion des berges du Saint-Maurice, du réservoir Taureau et du réservoir Blanc

Développer un programme de sensibilisation et de démonstration des techniques écologiques de restauration et de stabilisation des rives.

Intensifier les mesures de protection de la bande riveraine.

**Maître d'œuvre :** BVSM

**Partenaires :**    MENV, MRNFP- Territoire et Forêt, programmes de subvention

**Échéancier :**    Priorité B

**Fiche :**            **B3**

**Orientation :**    Conservation et restauration des écosystèmes

**Intervention :**   Améliorer les connaissances et la mise en valeur des ressources piscicoles.

**Actions :**        Acquérir des connaissances sur l'état des populations de poissons de la rivière Saint-Maurice et sur leur niveau d'exploitation.

                        Analyser les possibilités de diversification de la communauté ichthyenne de la rivière Saint-Maurice et du réservoir Mékinac.

                        Soutenir les efforts de l'Aire faunique communautaire du réservoir Gouin, du Parc régional du Lac Taureau et de Vision Saint-Maurice.

                        Documenter et identifier les causes possibles ainsi que les alternatives pour palier à la décroissance des populations de doré jaune.

**Maître d'œuvre :** BVSM

**Partenaires :**     MRNFP- Faune, Hydro-Québec

**Échéancier :**     Priorité B

**Fiche :**            **B4**

Orientation :      Conservation et restauration des écosystèmes

Intervention :    Améliorer les connaissances et la protection de la faune ailée

Actions :           Améliorer les connaissances sur les habitats d'importance pour la faune ailée  
du bassin versant.  
Développer un programme de sensibilisation sur la nuisance occasionnée par  
les activités humaines aux oiseaux aquatiques.  
Assurer la protection du faucon pèlerin au lac Mékinac.

Maître d'œuvre : BVSM

Partenaires :      MRNFP- Faune, clubs ornithologiques

Échéancier :      Priorité A

**Fiche :** C1

**Orientation :** Protection et mise en valeur du paysage

**Intervention :** Établir un programme de protection et de mise en valeur du paysage de la vallée du Saint-Maurice

**Actions :** Former un comité de travail « paysage » avec les partenaires visant à :

- développer un programme de sensibilisation à la valeur du paysage;
- mettre en place des critères particuliers d'exploitation de la forêt à l'intérieur du bassin visuel du cours de la rivière Saint-Maurice;
- instaurer une réglementation qui puisse encadrer la future pression de l'urbanisation des versants;
- établir un réseau d'aires de repos ou de haltes routières en vue de constituer un circuit de découverte du paysage et de l'histoire mauricienne qui s'inscrit dans les circuits proposés par l'ATR et les organisations locales.
- analyser la possibilité d'établir un cadre d'aménagement (aires de repos, haltes, etc.) et de signalisation thématique unifiée à l'échelle de la vallée du Saint-Maurice;
- sensibiliser les municipalités à la mise en valeur de leur entrée de ville;
- développer un programme de sensibilisation à la valeur architecturale et patrimoniale des bâtiments;
- publiciser ou mettre en place un programme d'aide à la restauration du milieu bâti.
- organiser une consultation publique sur la mise en valeur du paysage.

**Maître d'œuvre :** BVSM

**Partenaires :** MTQ, MAMSL, MRC et municipalités, ATR, MENV, UQTR, CLD, SADC, MRNFP- Territoire et Forêt, CRD

**Échéancier :** Priorité A

**Fiche :** C2

**Orientation :** Protection et mise en valeur du paysage

**Intervention :** Élaborer un projet de « Paysage humanisé »

**Actions :** Concevoir un projet de « Paysage humanisé » en vertu de *la Loi sur la conservation du patrimoine* naturel dotant la rivière Saint-Maurice ou un de ses tronçons d'un statut de protection de la biodiversité et du paysage tout en respectant les usages actuels du territoire.

Présenter au ministère de l'Environnement du Québec un dossier visant l'obtention du statut de « Paysage humanisé » pour le Saint-Maurice ou un tronçon de la rivière.

**Maître d'œuvre :** BVSM

**Partenaires :** MENV, autres partenaires régionaux à déterminer

**Échéancier :** Priorité B

**Fiche : D1**

**Orientation :** Valorisation à des fins récréotouristiques

**Intervention :** Susciter et appuyer un développement durable du potentiel récréatif et touristique de la vallée du Saint-Maurice qui préserve le caractère naturel de la rivière et de ses berges.

**Actions :** En collaboration avec les partenaires concernés, analyser et identifier des solutions à la problématique de la double vocation de la route 155 (transport lourd et circulation touristique) et faire les démarches nécessaires pour y remédier.

En collaboration avec le MTQ, l'ATR, les MRC et municipalités, les CLD et autres partenaires adresser une demande visant l'attribution d'un statut de route touristique à la route 155.

Travailler à la mise en place de mesures particulières de protection du couvert forestier du bassin visuel de la rivière Saint-Maurice ainsi des berges (Voir fiche C1).

En collaboration avec le MTQ, les MRC et municipalités encadrer la gestion des nouveaux accès à la rivière Saint-Maurice.

Appuyer des projets de mise en valeur récréotouristique rattachés aux forces du territoire (grands espaces naturels accessibles et structurés, vaste réseau hydrographique, patrimoine industriel et paysage) et qui respectent les ressources naturelles.

Travailler avec les MRC et municipalités pour l'harmonisation de l'affectation riveraine à des fins récréotouristiques.

Travailler à la création d'un réseau de haltes riveraines ou de postes d'observation qui mettent en valeur l'histoire et le paysage régional (voir aussi fiche C1) et qui s'inscrit à l'intérieur des circuits proposés par l'ATR et les organisations locales.

**Maître d'œuvre :** BVSM

**Partenaires :** MTQ, MRNFP- Territoire et Forêt, ATR, CRD, CLD, SADC, MRC et municipalités, Associations riveraines, Regroupements de citoyens

**Échéancier :** Priorité A



**Fiche :** D2

**Orientation :** Valorisation à des fins récréotouristiques

**Intervention :** Favoriser l'accessibilité publique aux plans d'eau du bassin versant

**Actions :**

- Participer à la production de cartes des sites de mise à l'eau et des lieux d'accès publics aux lacs et rivières.
- Encourager les municipalités et organismes du milieu à réaliser des aménagements légers d'accessibilité visuelle à l'eau (parcs, promenades, etc.) ou à revitaliser les aménagements existants.
- Encourager les municipalités à améliorer la signalisation des lieux d'accessibilité publique à l'eau.
- Travailler avec les MRC et municipalités afin que des mesures préservant l'accessibilité publique aux plans d'eau soient incluses dans les schémas d'aménagement.

**Maître d'œuvre :** BVSM

**Partenaires :** MRC et municipalités, MRNFP – Territoire, Forêt et Faune, MTQ, organismes locaux, UQTR, SADC, CLD

**Échéancier :** Priorité B

**Fiche :**           **D3**

**Orientation :**    Valorisation à des fins récréotouristiques

**Intervention :**   Favoriser le développement de l'utilisation du potentiel nautique des rivières, lacs et réservoirs du bassin versant (activités non polluantes).

**Actions :**

- Appuyer le développement de projets reliés au nautisme pour embarcations légères dans tous les segments du Saint-Maurice.
- Encourager l'implantation d'un circuit écotouristique entre les rapides Manigance et La Tuque.
- Favoriser le développement de circuits canotables sur les rivières du bassin versant.
- Favoriser la réglementation du nautisme motorisé dans les réservoirs La Tuque, Grand-Mère, Shawinigan et Taureau.
- Faire un suivi auprès des municipalités et de la Sûreté du Québec pour s'assurer que des mesures soient prises pour favoriser la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et cours d'eau.
- Appuyer les municipalités et autres acteurs locaux ou régionaux dans leurs efforts pour assurer la sécurité nautique et la qualité de vie sur les plans d'eau.
- Collaborer à l'établissement de moyens de communication efficaces entre les usagers, le MRNFP- Territoire, Forêt et Faune et Hydro-Québec sur les modalités d'utilisation des réservoirs.

**Maître d'œuvre :** BVSM

**Partenaires :**    Promoteurs privés, organismes locaux, MENV, MRNFP- Territoire, Forêt et Faune, Hydro-Québec, Sûreté du Québec, MRC et municipalités, CLD

**Échéancier :**     Priorité A

**Fiche :** D4

**Orientation :** Valorisation à des fins récréotouristiques

**Intervention :** Favoriser le développement de la pêche récréative

**Actions :** Appuyer la réalisation de projets visant la mise en valeur de la pêche sportive par la création d'aires fauniques communautaires et l'implantation de pourvoiries dans certains secteurs du bassin versant, en accord avec les orientations de la FAPAQ.

Participer à la planification et à la réalisation de projets d'aménagements fauniques et d'ensemencement dans certains lacs, réservoirs et rivières du bassin versant, en accord avec les orientations de la FAPAQ.

Participer à la planification et à la réalisation de l'aménagement de sites pour la pêche à gué.

Soutenir les efforts de l'Aire faunique communautaire du réservoir Gouin, du Parc régional du Lac Taureau et de Vision Saint-Maurice (fiche B3).

**Maître d'œuvre :** BVSM

**Partenaires :** Organismes locaux à vocation faunique, MRNFP- Faune, Hydro-Québec, Associations riveraines

**Échéancier :** Priorité A

**Fiche :** D5

**Orientation :** Valorisation à des fins récréotouristiques

**Intervention :** Contribuer au positionnement et à l'image touristique régionale

**Actions :** En collaboration avec l'ATR et les autres organismes locaux de développement touristique, travailler afin que la rivière Saint-Maurice contribue au positionnement et à l'image touristique régionale.

**Maître d'œuvre :** BVSM

**Partenaires :** ATR, CLD, MRC, municipalités, organismes locaux de développement touristique

**Échéancier :** Priorité A

**Tableau synthèse du programme d'interventions**

<b>Orientation : Suivi et amélioration de la qualité de l'eau</b>							
Interventions	Actions	Partenaires	Échéancier de réalisation (an)				
			1	2	3	4	5
Améliorer les connaissances sur la qualité de l'eau, la contamination et la santé publique afin de suivre l'évolution des tendances et d'établir un programme d'intervention.	Obtenir du MENV des modifications au programme de suivi de la qualité de l'eau permettant de suivre les tendances.	MENV	x	x	x	x	x
	Demander un avis officiel du MENV sur l'eau potable et la santé publique pour les réseaux d'aqueduc.	MENV	x	x	x	x	x
	Obtenir du MENV un portrait de la qualité des eaux souterraines en rapport à la protection de la santé publique.	MENV	x	x	x	x	x
	Établir avec le MENV les priorités d'un programme de réduction des rejets industriels.	MENV	x	x	x	x	x
	Obtenir l'assistance du MENV pour diagnostiquer les sources de mercure et évaluer les pistes de réduction.	MENV	x	x	x	x	x
	Obtenir du MENV un avis sur la contribution des sédiments à la contamination de l'eau.	MENV	x	x	x	x	x
	Demander au MENV une nouvelle caractérisation de l'intégrité biotique (augmentation de la représentativité des échantillons et amélioration des outils de diagnose de l'intégrité biotique).	MENV	x	x	x	x	x
	Suivre la qualité de l'eau des plages.	MENV, partenaires locaux,	x	x	x	x	x
	Documenter les effets de l'exploitation forestière sur la qualité de l'eau.	MRNFP, MENV	x	x	x	x	x
	Établir un plan de réduction des sources de contamination.	MENV, MRNFP	x	x	x	x	x
	Mettre en place d'un programme de recouvrement des usages de l'eau.	MENV	x	x	x	x	x
	Documenter le risque associé à la consommation répétée de poissons.	MAPAQ, Santé et Bien-être Canada	x	x	x	x	x
	Encourager la poursuite du suivi des substances toxiques dans la chair des poissons (ESSE).	MENV	x	x	x	x	x
	Documenter la santé des poissons de quelques tributaires.	UQTR	x	x	x	x	x
Documenter les systèmes municipaux de traitement des eaux et les installations septiques	MRC et municipalités	x	x	x	x	x	

Diffuser l'information relative à la qualité de l'eau, la contamination et la santé publique.	Informé et sensibiliser de manière continue et adéquate la population du bassin versant.	MENV, MRC et municipalités	x	x	x	x	x
	Publier périodiquement des articles portant notamment sur différents thèmes reliés à la qualité de l'eau, la contamination et la santé publique (ex : les limites à la consommation de poissons).	CRE, MRC et municipalités	x	x	x	x	x
	Réaliser des échantillonnages avec les riverains.	Corporation Saint-Laurent, MRC et municipalités	x	x	x	x	x
	Informé la population des sources de pollution et des efforts consentis	MENV, CRE, MRC et municipalités	x	x	x	x	x
<b>Orientation : Conservation et restauration des écosystèmes</b>							
Élaborer un plan de conservation et de reconnaissance des habitats prioritaires	Améliorer les connaissances environnementales des îles de l'embouchure.	MRNFP, MENV	x	x	x	x	x
	Identifier et caractériser les habitats prioritaires et les zones de conservation et mettre en place des mesures en vue d'assurer leur conservation.	MRNFP	x	x	x	x	x
	Faire octroyer le statut légal d'habitats fauniques ou de réserves naturelles aux milieux humides et aux îles du Saint-Maurice qui rencontrent les caractéristiques ou les conditions du règlement.	MRNFP, MENV	x	x	x	x	x
	S'assurer que les habitats humides soient répertoriés dans les schémas d'aménagement des MRC.	MRC	x	x	x	x	x
	Restaurer les milieux humides se prêtant à des aménagements pour la sauvagine et les poissons.	MRNFP, organismes à vocation faunique	x	x	x	x	x
	S'assurer que l'exploitation forestière soit faite en tenant compte des différents usages du bassin versant.	MRC, MRNFP, MENV	x	x	x	x	x
Améliorer les connaissances et les pratiques relatives à l'érosion des berges	Obtenir un portrait à jour de l'érosion des berges du Saint-Maurice et des réservoirs Taureau et Blanc.	MENV		x	x	x	
	Développer un programme de sensibilisation et de démonstration des techniques écologiques de restauration et de stabilisation des rives.	MENV, MRNFP, programmes de subvention		x	x	x	

	Intensifier les mesures de protection de la bande riveraine.	MENV, MRNFP, MRC et municipalités						
Améliorer les connaissances et la mise en valeur des ressources piscicoles	Acquérir des connaissances sur l'état des populations de poissons de la rivière Saint-Maurice et sur leur niveau d'exploitation.	MRNFP, Hydro-Québec		x	x	x		
	Analyser les possibilités de diversification de la communauté ichtyenne de la rivière Saint-Maurice et du réservoir Mékinac.	MRNFP, Hydro-Québec		x	x	x		
	Soutenir les efforts de l'Aire faunique communautaire du réservoir Gouin, du Parc régional du Lac Taureau et de Vision Saint-Maurice.			x	x	x		
	Documenter et identifier les causes possibles ainsi que les alternatives pour palier à la décroissance des populations de doré jaune.	MRNFP	x	x	x	x	x	
Améliorer les connaissances et la protection de la faune ailée	Améliorer les connaissances sur les habitats d'importance pour la faune ailée du bassin versant.	MRNFP, clubs ornithologiques	x	x	x	x	x	
	Développer un programme de sensibilisation sur la nuisance occasionnée par les activités humaines aux oiseaux aquatiques.	MRNFP, clubs ornithologiques	x	x	x	x	x	
	Assurer la protection du faucon pèlerin du lac Mékinac.	MRNFP	x	x	x	x	x	
<b>Protection et mise en valeur du paysage</b>								
Établir un programme de protection et de mise en valeur du paysage de la vallée du Saint-Maurice	<p><b>Former un comité de travail « paysage » avec le MAMM, le MTQ et les MRC visant à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ développer un programme de sensibilisation à la valeur du paysage;</li> <li>▪ mettre en place des critères particuliers d'exploitation de la forêt à l'intérieur du bassin visuel du cours de la rivière Saint-Maurice;</li> <li>▪ instaurer une réglementation qui puisse encadrer la future pression de l'urbanisation des versants;</li> <li>▪ établir un réseau d'aires de repos ou de haltes routières en vue de constituer un circuit de découverte du paysage et de l'histoire mauricienne;</li> <li>▪ analyser la possibilité d'établir un cadre d'aménagement (aires de repos, haltes, etc.) et de signalisation thématique unifiée à l'échelle de la vallée du Saint-Maurice;</li> <li>▪ sensibiliser les municipalités à la mise en valeur de leur entrée de ville;</li> <li>▪ développer un programme de sensibilisation à la valeur architecturale et patrimoniale des bâtiments;</li> <li>▪ publiciser ou mettre en place un programme d'aide à la restauration du milieu bâti.</li> </ul>	MTQ, MAMSL, MRC et municipalités, ATR, MENV, UQTR, CLD, SADC, MRNFP, CRD	x	x	x	x	x	

Élaborer un projet de « Paysage humanisé »	Concevoir un projet de « Paysage humanisé » en vertu de <i>la Loi sur la conservation du patrimoine naturel</i> dotant la rivière Saint-Maurice ou un de ses tronçons d'un statut de protection de la biodiversité et du paysage tout en respectant les usages actuels du territoire.  Présenter au ministère de l'Environnement du Québec un dossier visant l'obtention du statut de « Paysage humanisé » pour le Saint-Maurice ou un tronçon de la rivière.	MENV, autres partenaires régionaux à déterminer		x	x	x	
--	---	---	--	---	---	---	--

### Valorisation à des fins récréotouristiques

Susciter et appuyer un développement durable du potentiel récréatif et touristique de la vallée du Saint-Maurice qui préserve le caractère naturel de la rivière et de ses berges	Analyser et identifier des solutions à la problématiques de la double vocation de la Route 155 et faire les démarches nécessaires pour y remédier	MTQ, ATR, MRC et municipalités, CLD, CRD, SADC	x	x	x	x	x
	Adresser une demande visant l'attribution d'un statut de route touristique à la route 155.	MTQ, ATR, MRC et municipalités CLD, SADC	x	x	x	x	x
	Travailler à la mise en place de mesures particulières de protection du couvert forestier du bassin visuel de la rivière Saint-Maurice ainsi que les berges.	MRNFP, MRC et municipalités, CLD, associations riveraines, regroupement de citoyens	x	x	x	x	x
	Encadrer la gestion des nouveaux accès à la rivière Saint-Maurice.	MTQ, MRC et municipalités	x	x	x	x	x
	Appuyer des projets de mise en valeur récréotouristique rattachés aux forces du territoire (grands espaces naturels accessibles et structurés, vaste réseau hydrographique, patrimoine industriel et paysage) et qui respectent les ressources naturelles.	ATR, organismes locaux, promoteurs	x	x	x	x	x
	Travailler avec les MRC et Villes-MRC pour l'harmonisation de l'affectation riveraine à des fins récréotouristiques.	MRC et municipalités	x	x	x	x	x
	Travailler à la création d'un réseau de haltes riveraines ou de postes d'observation qui mettent en valeur l'histoire et le paysage régional et qui s'inscrit à l'intérieur des circuits proposés par l'ART et les organisations locales.	MTQ, MAMSL, MRC et municipalités, CLD	x	x	x	x	x



Favoriser l'accessibilité publique aux plans d'eau du bassin versant	Participer à la production de cartes des sites de mise à l'eau et des lieux d'accès publics aux lacs et rivières.	MRNFP, MRC, municipalités, UQTR, SADC, CLD, MRN		x	x	x	
	Encourager les municipalités et organismes du milieu à réaliser des aménagements légers d'accessibilité visuelle à l'eau (parcs, promenades, etc.) ou à revitaliser les aménagements existants.	Municipalités et organismes du milieu		x	x	x	
	Encourager les municipalités à améliorer la signalisation des lieux d'accessibilité publique à l'eau.	Municipalités		x	x	x	
	Travailler avec les MRC et Villes-MRC afin que des mesures préservant l'accessibilité publique aux plans d'eau soient incluses dans les schémas d'aménagement.	MRC, MRNFP		x	x	x	
Favoriser le développement de l'utilisation du potentiel nautique des rivières, lacs et réservoirs du bassin versant (activités non polluantes)	Appuyer le développement de projets reliés au nautisme pour embarcations légères dans tous les segments du Saint-Maurice.	Organismes, promoteurs, MRC et municipalités, CLD	x	x	x	x	x
	Encourager l'implantation d'un circuit écotouristique entre les rapides Manigance et La Tuque.	Organismes, promoteurs, MRC et municipalités, CLD	x	x	x	x	x
	Favoriser le développement de circuits canotables sur les rivières du bassin versant.	Organismes, promoteurs, MRC et municipalités, CLD	x	x	x	x	x
	Favoriser la réglementation du nautisme motorisé dans les réservoirs La Tuque, Grand-Mère, Shawinigan et Taureau.	Organismes, promoteurs, municipalités, CLD	x	x	x	x	x
	Faire un suivi pour s'assurer que des mesures soient prises pour favoriser la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et cours d'eau.	MENV, MRC et municipalités, Sûreté Québec	x	x	x	x	x
	Appuyer les municipalités et autres acteurs locaux ou régionaux dans leurs efforts pour assurer la sécurité nautique et la qualité de vie sur les plans d'eau.	municipalités, organismes locaux, Sûreté du Québec, MRC	x	x	x	x	x
	Collaborer à l'établissement de moyens de communication efficaces entre les usagers, le MRN, la FAPAQ et Hydro-Québec sur les modalités d'utilisation des réservoirs.	MRNFP, Hydro-Québec	x	x	x	x	x

Favoriser le développement de la pêche récréative	Appuyer la réalisation de projets visant la mise en valeur de la pêche sportive par la création d'aires fauniques communautaires et l'implantation de pourvoiries dans certains secteurs du bassin versant, en accord avec les orientations de la FAPAQ.	MRNFP, organismes ou entreprises à vocation faunique	x	x	x	x	x
	Participer à la planification et à la réalisation de projets d'aménagements fauniques et d'ensemencement dans certains lacs, réservoirs et rivières du bassin versant, en accord avec les orientations de la FAPAQ.	MRNFP, organismes faunique et associations riveraines	x	x	x	x	x
	Participer à la planification et à la réalisation de l'aménagement de sites pour la pêche à gué.	Municipalités, MRNFP, organismes locaux	x	x	x	x	x
	Soutenir les efforts de l'Aire faunique communautaire du réservoir Gouin, du Parc régional du Lac Taureau et de Vision Saint-Maurice.		x	x	x	x	x
Contribuer au positionnement et à l'image touristique régionale	Travailler afin que la rivière Saint-Maurice contribue au positionnement et à l'image touristique régionale.	ATR, CLD, MRC, municipalités et autres organismes locaux de développement touristique	x	x	x	x	x

## 4 Programme de mise en oeuvre

Tel qu'indiqué précédemment, le programme d'interventions est élaboré pour une période de cinq ans. Une priorisation annuelle des actions ainsi qu'un suivi annuel (bilan annuel des réalisations) devront être produits par BVSM. Le conseil d'administration du comité de bassin devra approuver le plan d'action au début de chaque année.

En fonction de son plan d'action annuel, BVSM devra élaborer, négocier et conclure des contrats de bassin avec les partenaires visés, contrats dans lesquels ils s'engagent volontairement à réaliser des actions en vue de documenter, résoudre ou améliorer certaines problématiques soulevées dans le diagnostic du bassin versant. Les contrats de bassin pourront être assortis d'indicateurs de performance ou de réussite permettront de mesurer le degré d'atteinte des objectifs visés. BVSM devra aussi effectuer un suivi de la mise en application des actions prévues dans lesdits contrats de bassin et de l'atteinte des indicateurs performance ou de réussite.

BVSM devra également initier seul la réalisation d'interventions qui relèvent de son mandat. À ce titre, elle devra effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des actions comprenant notamment la recherche de financement pour faciliter leur réalisation.

Il est aussi proposé que BVSM forme des comités de travail et de suivi permanent. Ces comités auront pour rôle principal de faire le suivi du plan directeur de l'eau et de conseiller BVSM dans l'exercice de ces activités.

Ces comités pourront être formés de représentants de BVSM (direction et membres du conseil d'administration), des villes et MRC du bassin versant, d'organismes et ministères concernés. Soulignons l'importance que les MRC ou villes-MRC participent à ces comités de façon à s'assurer que, lorsque nécessaire, les modalités d'intervention puissent être intégrées à leur schéma d'aménagement.

## 5 Sigles

<b><u>Sigle</u></b>	<b><u>Appellation</u></b>
ATR	Association Touristique Régionale
BVSM	Bassin Versant Saint-Maurice
CCMF	Conseil canadien des ministres des forêts
CGDBR	Corporation de Gestion du Développement du Bassin de la rivière Saint-Maurice
CLD	Conseil local de développement
CPRS	Coupe avec protection de la régénération et des sols
CPTAQ	Commission de la protection du territoire agricole
CRD	Conseil Régional de Développement
CRE	Conseil Régionale de l'Environnement
CSA	Agence Canadienne de Normalisation
DBO <sub>5</sub>	Demande biochimique en oxygène
ESEE	Étude du suivi des efforts sur l'environnement
FAPAQ	Société de la Faune et des Parcs
GERLED	Groupe d'étude et de restauration des lieux d'élimination des déchets dangereux
IBGN	Indice Biologique Global Normalisé
IIB	Indice d'intégrité biotique du milieu
ISG	Institut de la statistique du Québec
MAMSL	Ministère des Affaires municipales, du Sport et des Loisirs
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MENV	Ministère de l'Environnement du Québec
MES	Matière en suspension
MRC	Municipalité Régionale de Conté
MRNFP	Ministère des Ressources Naturelles de la faune et des Parcs – secteur Territoire, Forêt et Faune
MTQ	Ministères des Transports du Québec
OMT	Organisation mondial du Tourisme
PDE	Plan directeur de l'eau
PDRRF	Plan de développement régional associé aux ressources fauniques
PGAF	Plans généraux d'aménagement forestier
PRDTR	Plan régional de développement des terres publiques
RNI	Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État
SADC	Société d'aide au développement de la collectivité
TNO	Territoire non organisé
UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières

## **ANNEXE A**

**Photographies de diverses composantes du paysage**

**Exemples de percée visuelle sur la rivière à partir de la route 155**



**Paysage déstructuré**



**Exemple d'éléments architecturaux discordants**



**Exemple d'entrée de village avec mauvaise définition de l'espace**



**Développement résidentiel près des rives et déboisement abusif**



Quelques exemples de paysages d'intérêt visuel

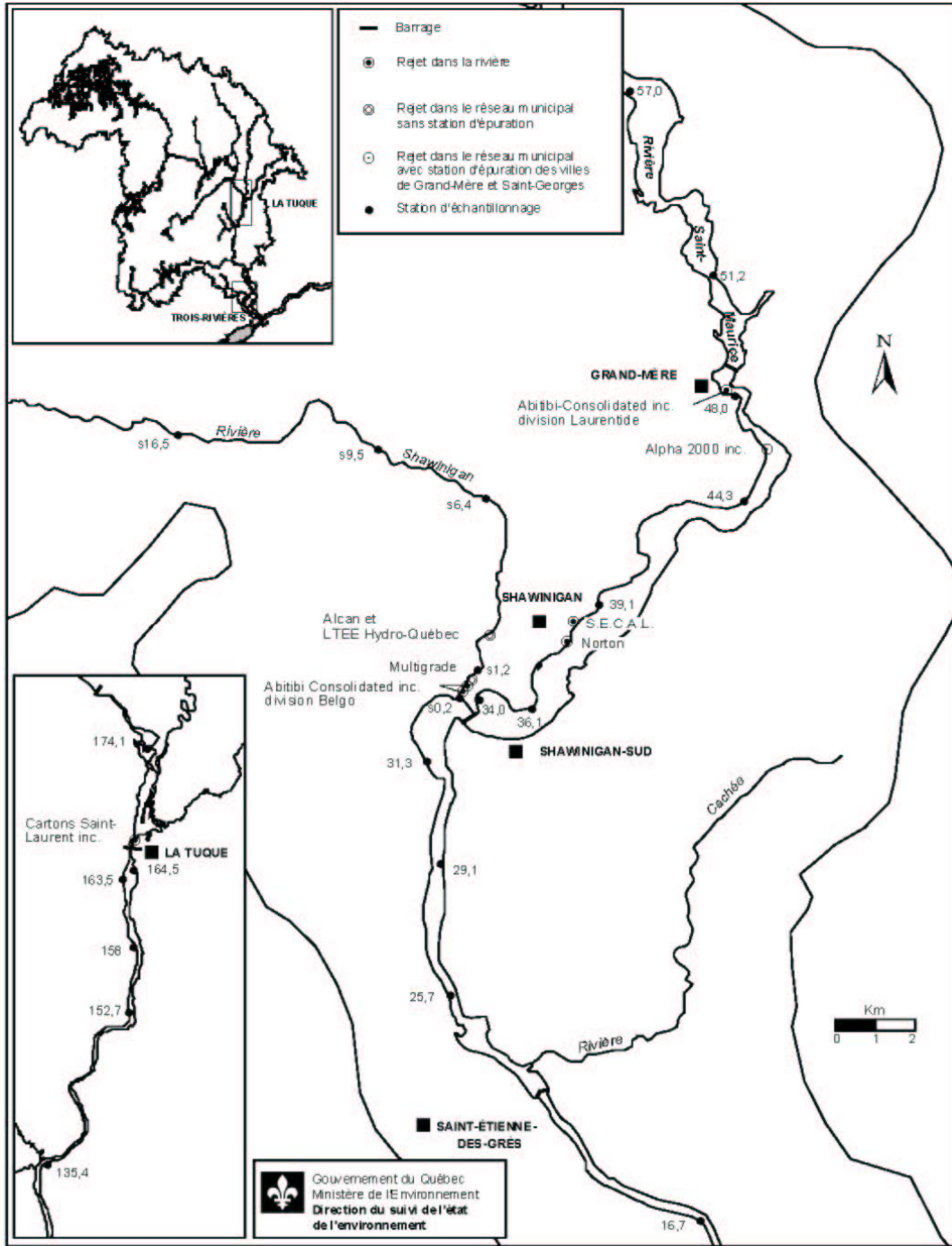


## **ANNEXE B**

### **Sources de pollution industrielle**



**Figure B1 : Établissements industriels susceptibles de rejeter des substances toxiques dans le bassin de la rivière Saint-Mauricie**



Source : Pelletier, 2001

Tableau B1 : Sources de pollution industrielle et types de déchets déversés dans les rivières Saint-Maurice et Shawinigan

Tronçon	Industrie	Type de déchets
De la centrale Beaumont à la centrale de La Tuque	Abattoir La Bostonnais	Non disponible
	Usine Langelier	Non disponible
	Emballages Smurfit-Stone Inc.	MES, DBO, DCO, composés organiques halogénés, composés phénoliques chlorés, acides gras et résiniques, hydrocarbures, métaux, dioxines et furannes.
De la centrale de La Tuque à rapide Manigance	Aucune	Aucun
De rapide Manigance à la centrale de Grand-Mère	Aucune	Aucun
De la centrale de Grand-Mère à la centrale de Shawinigan	Abitibi-Consolidated Inc. div. Laurentide	MES, DBO, DCO, composés phénoliques, acides gras et résiniques, hydrocarbures, métaux.
	Alpha 2000 Inc.	Plomb, cuivre, cyanure, nickel, huiles, graisses, solvants.
	Satextil Inc. (fermée)	Colorants, métaux.
	Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée. (SECAL)	Sulfate d'aluminium, HAP, fluor, aluminium, huiles et graisses.
	Norton Céramiques avancées du Canada inc.	Carbure de silicium, huiles, graisses et HAP.
	Carrières Diamond Inc.	MES, huiles et graisses.
	B.F. Goodrich (fermée)	Résines de vinyle
De la centrale de Shawinigan à la centrale de La Gabelle	Fromages Saputo Inc.	Huiles, graisses, phosphore, MES, DBO.
	Légumes préparés de la Mauricie Inc. (fermée)	MES, DBO.
De la centrale La Gabelle à Trois-Rivières	Aucune	Aucun
Rivière Shawinigan	Abitibi-Consolidated Inc. div. Belgo	MES, DBO, DCO, composés phénoliques, acides gras et résiniques, hydrocarbures, métaux.
		MES, méthanol, aluminium, produits anticorrosion, huiles et graisses.
	Alcan Aluminium Ltée.	MES, DBO, DCO, phosphore, acides résiniques, phénols.
	Multigrade Inc.	Non disponible
	Hydro-Québec	

Source : Pelletier, 2002; Berryman *et al.*, 2002